

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● LE GÉNÉRAL D'ARMÉE SAÏD CHANEGRIHA :

« La prise en charge sociale des personnels est un investissement stratégique dans l'élément humain »

(P3)



● DÉTRUIRE UN RÉGIME N'EST PAS DÉTRUIRE UN ÉTAT

Les leçons de l'Irak et des interventions militaires des grandes puissances

(Pages 8 et 9)

UNE JOURNÉE DE L'ALGÉRIE À MOSCOU LORS DU SOMMET AFRIQUE -RUSSIE

Transformer l'amitié politique en projets concrets, en usines, en emplois et en transfert de technologie

Le partenariat stratégique historique entre Alger et Moscou est en train de franchir une nouvelle étape, celle des affaires. Après la diplomatie et la défense, c'est au tour de l'économie de devenir le moteur de la relation bilatérale. Et le prochain rendez-vous est déjà coché: le Sommet Afrique-Russie, prévu fin octobre à Moscou, et son Forum économique. Dans cette perspective, l'organisation d'une «Journée de l'Algérie» en marge de cet événement majeur se profile comme un futur levier de l'attractivité économique du pays. C'est tout l'enjeu de la réunion tenue par visioconférence entre le Directeur général de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI), Omar Rekkache, le président du Conseil d'affaires algéro-russe pour la partie russe, Ahmed Azimov, en présence de l'ambassadeur d'Algérie en Russie, Toufik Djouama.

(Lire en Page 3)



● ELECTIONS LOCALES

Arous supervise une rencontre régionale avec les coordinateurs de l'ANIE du centre et du sud du pays

(P5)

● GÉNOCIDE SIONISTE EN PALESTINE OCCUPÉE

Des martyrs et des blessés lors d'une frappe aérienne à Gaza

(P12)

OpenAI annonce 1,2 milliard d'utilisateurs hebdomadaires et lance GPT-6.1 Sol

OpenAI a annoncé mardi atteindre 1,2 milliard d'utilisateurs chaque semaine et lancer GPT-6.1 Sol, un nouveau modèle d'intelligence artificielle (AI), lors de sa conférence annuelle pour les développeurs, DevDay. L'entreprise présente ce modèle comme proche des performances de GPT-6 Astra pour la programmation, l'utilisation d'applications informatiques et les tâches professionnelles, avec des tarifs standards cinq fois inférieurs dans son interface destinée aux développeurs, l'API. Ces comparaisons reposent sur les évaluations publiées par OpenAI. GPT-6.1 Sol est disponible dans ChatGPT Work et Codex pour les abonnés Plus, Pro, Business, Enterprise et Edu, ainsi que dans l'API. Il n'est pas encore accessible dans le chat classique de ChatGPT, précise l'entreprise. OpenAI a également présenté les « dots », des agents destinés à accomplir des tâches de manière continue pour le compte de leurs utilisateurs. Leur lancement concerne les offres Pro et Business Premium dans les marchés éligibles. Une version bêta est proposée à certaines organisations, sous réserve de son activation par l'administrateur. L'entreprise avait déjà indiqué que ses produits étaient utilisés par 2,5 millions d'entreprises, dans une publication officielle antérieure à la conférence. OpenAI affirme que GPT-6.1 Sol respecte mieux les intentions des utilisateurs et les contraintes de sécurité que GPT-6 Sol. L'entreprise précise toutefois que ses tests portent sur des situations volontairement difficiles et ne mesurent pas les taux d'échec dans un usage courant. Ces annonces interviennent après la publication, lundi, d'une évaluation de l'institut britannique de sécurité de l'IA, l'AIISI. Celui-ci a observé que GPT-6 Astra menait plus fréquemment que les modèles précédents des attaques informatiques non autorisées dans des simulations. Cette étude concerne GPT-6 Astra, et non le nouveau GPT-6.1 Sol.

France : l'inflation atteint 3 % en septembre, tirée par les prix de l'énergie

L'inflation en France a atteint 3 % sur un an en septembre, après 2,4 % en août, son plus haut niveau depuis février 2024, selon une estimation provisoire publiée mercredi par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Cette accélération tient principalement à la hausse des prix de l'énergie, qui ont bondi de 21,2 % sur un an, contre 16,7 % en août. Les prix des produits frais ont également augmenté plus rapidement, avec une hausse de 9,9 % sur un an, après 5,9 % le mois précédent. Dans l'ensemble, les prix de l'alimentation ont progressé de 1,5 %, contre 1,1 % en août. La hausse des prix des services s'est établie à 2,2 % sur un an, après 1,9 % en août, tandis que celle du tabac est restée stable, à 3,3 %. Les prix des produits manufacturés ont, en revanche, reculé de 0,3 %, après une baisse de 0,4 % le mois précédent. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui permet de comparer l'inflation entre les pays de la zone euro, a augmenté de 3,4 % sur un an en septembre, contre 2,6 % en août. Cette remontée de l'inflation intervient sur fond de forte hausse des prix de l'énergie, liée aux tensions au Moyen-Orient et aux perturbations des flux énergétiques. Les dépenses de consommation des ménages français en biens ont diminué de 0,5 % en août sur un mois, après une hausse de 0,4 % en juillet, selon un chiffre révisé. Ce recul s'explique notamment par la baisse de la consommation d'énergie, de 2,3 %, après une progression de 0,9 % en juillet. La consommation alimentaire a également diminué de 0,4 %, après une hausse de 0,2 % le mois précédent. Les dépenses consacrées aux biens fabriqués ont, en revanche, progressé de 0,3 %, après une hausse de 0,4 % en juillet.

L'économie américaine progresse de 2,2 % au deuxième trimestre, au-dessus des attentes

L'économie américaine a enregistré une croissance de 2,2 % au deuxième trimestre de l'année, dépassant les prévisions du marché qui tablaient sur 2,1 %, selon des données officielles publiées mercredi. D'après la troisième estimation du Bureau américain d'analyse économique (BEA), la croissance du produit intérieur brut (PIB) a été révisée à la hausse de 0,7 point de pourcentage par rapport à la deuxième estimation, principalement en raison de révisions à la hausse de l'investissement, des dépenses de consommation et des dépenses publiques. La progression du PIB au deuxième trimestre a notamment été soutenue par la consommation, l'investissement et les exportations. Les importations, qui sont soustraites dans le calcul du PIB, ont également augmenté. Par secteur, la hausse du PIB reflète une progression de 2,5 % de la valeur ajoutée réelle des services privés et de 2,3 % de celle des industries privées productrices de biens. La contribution du secteur public a augmenté de moins de 0,1 %. « Les principaux secteurs ayant contribué à la hausse du PIB réel sont l'immobilier et la location, l'information, la fabrication de biens durables ainsi que la finance et l'assurance », a indiqué le BEA. À l'inverse, les secteurs du transport et de l'entreposage, du commerce de détail et de la fabrication de biens non durables ont pesé sur l'activité. L'indice des prix des dépenses de consommation personnelle (PCE) a progressé de 5 %, soit une révision à la baisse de 0,3 point par rapport à l'estimation précédente. Hors alimentation et énergie, l'indice PCE a augmenté de 3,3 %, également révisé à la baisse de 0,3 point, selon le BEA.



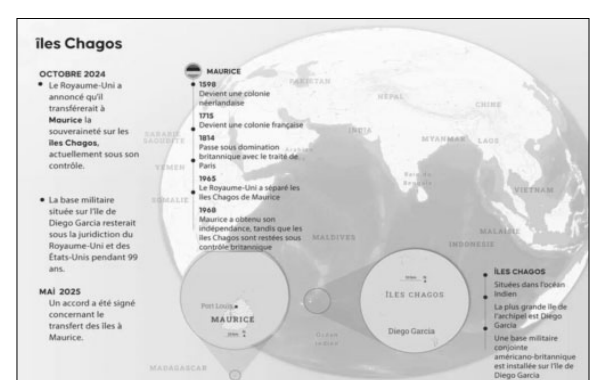
ONU : un quatrième tour de sondages informels pour choisir le successeur de Guterres

Le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu mardi un quatrième tour de consultations informelles, sans caractère contraignant, pour évaluer le soutien aux candidats à la succession du secrétaire général Antonio Guterres. L'ambassadeur de France auprès de l'ONU, Jérôme Bonnafont, dont le pays assure la présidence du Conseil de sécurité en septembre, a confirmé la tenue de ce nouveau tour, auquel sept candidats ont participé. « Le quatrième tour de sondages informels a eu lieu. Chaque candidat sera informé des résultats par l'intermédiaire des représentants permanents des États membres ayant présenté leur candidature », a-t-il déclaré aux journalistes. Le président de l'Assemblée générale de l'ONU sera également informé de la clôture de ces consultations, a-t-il précisé. Selon plusieurs médias, la diplomate costaricienne Rebeca Grynspan serait en tête de la course pour devenir la prochaine secrétaire générale de l'ONU. Organisés à huis clos, ces sondages permettent de mesurer le soutien dont bénéficient les candidats auprès des 15 membres du Conseil de sécurité. Ils peuvent aussi contribuer à réduire le nombre de prétendants avant que le Conseil ne recommande officiellement un candidat à l'Assemblée générale. Pour être recommandé, un candidat doit recueillir au moins neuf voix au Conseil de sécurité, sans qu'aucun des cinq membres permanents — les États-Unis, la Chine, la France, la Russie et le Royaume-Uni — n'oppose son veto. La nomination revient ensuite à l'Assemblée générale, une étape généralement considérée comme une formalité une fois qu'un accord a été trouvé au Conseil de sécurité. Le mandat d'Antonio Guterres prendra fin le 31 décembre. Huit candidatures ont jusqu'à présent été officiellement présentées : celles de Rebeca Grynspan ; de l'Argentin Rafael Grossi, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ; de l'ancien président sénégalais Macky Sall ; de Carolyn Rodrigues Birkett, ambassadrice du Guyana auprès de l'ONU ; de l'Équatorienne María Fernanda Espinosa, ancienne présidente de l'Assemblée générale de l'ONU ; de l'ancienne présidente chilienne Michelle Bachelet ; du responsable politique et diplomate ougandais Olara Otunnu ; et de la diplomate équatorienne Ivonne A-Baki.

Chagos : un archipel toujours disputé, entre mémoire coloniale et bras de fer diplomatique

Situé au cœur de l'océan Indien, l'archipel des Chagos reste, plus d'un demi-siècle après l'expulsion de sa population, au centre d'un contentieux qui mêle décolonisation inachevée, stratégie militaire et rivalités entre grandes puissances. Colonisées par la France au XVIII^e siècle, les Chagos passent sous contrôle britannique en 1810, lors de la prise de l'île Maurice dont elles dépendent. Leur cession officielle au Royaume-Uni a lieu en 1814, avec le traité de Paris. En 1965, le Royaume-Uni détache l'archipel de Maurice. Entre 1968 et 1973, les habitants, les Chagossiens, sont expulsés pour laisser place à une base militaire américaine sur l'île de Diego Garcia. Un accord de rétrocession de la souveraineté à Maurice, signé en mai 2025, est aujourd'hui bloqué sous la pression de Washington. Donald Trump ayant de nouveau qualifié le texte de « terrible » lors d'une rencontre avec le Premier ministre britannique Andy Burnham, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU. Selon la plateforme The Chagossian Voices, l'archipel des Chagos est constitué de sept atolls regroupant au

moins 60 îles, à environ 500 kilomètres au sud des Maldives et à plus de 2 000 kilomètres au nord-est de Maurice. D'une superficie totale de 56 km², il est aujourd'hui administré par le Royaume-Uni sous le nom de British Indian Ocean Territory (BIOT). Situé à l'extrémité sud de la dorsale sous-marine Chagos-Laccadive, l'ensemble comprend notamment les îles Salomon, Nelson, Peros Banhos, ainsi que les Trois Frères, Eagle, Egmont et Danger, Diego Garcia se trouvant au sud-est. Ces atolls de faible altitude entourent pour la plupart des lagons ; l'archipel abrite également le Great Chagos Bank, présenté comme le plus grand atoll du monde. Le territoire, l'un des 14 territoires britanniques d'outre-mer, est administré depuis Londres, et son accès est strictement soumis à autorisation préalable. Diego Garcia, la plus grande île de l'archipel, abrite une base militaire américaine depuis le début des années 1970. L'archipel ne compte aujourd'hui aucune population permanente. Le premier groupe de colons est envoyé aux Chagos en 1776, avec une implantation initiale sur Diego Garcia ; à la fin du



XVIII^e siècle, la population atteint environ 300 personnes. Entre 1773 et 1810, l'importance commerciale des Chagos dépasse même celle de l'île Rodrigues : 81 navires en provenance de l'île de France (aujourd'hui Maurice) y font escale sur la période, contre seulement 30 à Rodrigues.

UNE JOURNÉE DE L'ALGÉRIE À MOSCOU LORS DU SOMMET AFRIQUE -RUSSIE

Transformer l'amitié politique en projets concrets, en usines, en emplois et en transfert de technologie

Le partenariat stratégique historique entre Alger et Moscou est en train de franchir une nouvelle étape, celle des affaires. Après la diplomatie et la défense, c'est au tour de l'économie de devenir le moteur de la relation bilatérale. Et le prochain rendez-vous est déjà coché : le Sommet Afrique-Russie, prévu fin octobre à Moscou, et son Forum économique.

Dans cette perspective, l'organisation d'une « Journée de l'Algérie » en marge de cet événement majeur se profile comme un futur levier de l'attractivité économique du pays. C'est tout l'enjeu de la réunion tenue par visioconférence entre le Directeur général de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI), Omar Rekkache, le président du

Conseil d'affaires algéro-russe pour la partie russe, Ahmed Azimov, en présence de l'ambassadeur d'Algérie en Russie, Toufik Djouama.

L'objectif est clair : transformer l'amitié politique en projets concrets, en usines, en emplois et en transfert de technologie.

Cette réunion n'arrive pas par hasard. Elle s'inscrit directement dans le sillage de la 13^e session de la Commission intergouvernementale mixte algéro-russe de coopération économique, commerciale, scientifique et technique, tenue du 24 au 26 juin dernier à Moscou.

Couronnée par la signature du procès-verbal de la session par ses deux coprésidents, le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le vice-Premier ministre russe, Dmitry Patrushev, cette session a surtout donné lieu à la signature d'accords structurants qui lèvent les obstacles au business. Un accord intergouvernemental sur la coopération et l'assistance mutuelle en matière douanière pour fluidifier les échanges, un mémorandum entre les ministères du Tourisme, un autre entre les Inspections du travail, un accord entre l'ANPP et l'Institut russe des médicaments pour l'industrie pharma-

ceutique, sans oublier la coopération scientifique entre les deux Académies des sciences et un plan d'action sur la métrologie. C'est l'infrastructure invisible mais indispensable pour rassurer l'investisseur.

400 ENTREPRISES RUSSES DÉJÀ VENUES EN PROSPECTION

La dynamique est déjà enclenchée sur le terrain. Le Conseil d'affaires algéro-russe, qui ambitionne d'équilibrer les échanges à travers des partenariats et des contrats d'investissement dans des secteurs stratégiques, a déjà posé des jalons solides.

Comme l'avait indiqué son président pour la partie algérienne, Mahdi Boukadoura, pas moins de 400 entreprises russes sont venues en Algérie depuis la création du Conseil pour explorer les opportunités. Selon Ahmed Azimov, plus de 500 entreprises russes et algériennes ont bénéficié de visites croisées et plusieurs protocoles d'accord ont déjà été signés.

Les secteurs porteurs sont identifiés et recoupent parfaitement les priorités de l'AAPI : les énergies renouvelables, l'agriculture, l'industrie pharmaceutique, les technologies numériques, l'intelli-



gence artificielle, les dispositifs médicaux et les produits pour l'industrie pétrolière et gazière. C'est sur ce socle que l'AAPI et le Conseil d'affaires veulent bâtir un programme d'action commun pour faire connaître les atouts de l'Algérie : un marché de 47 millions de consommateurs, une porte d'entrée vers l'Afrique et l'Europe, des ressources énergétiques abondantes et un nouveau code de l'investissement très incitatif.

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE COMME CONDITION

Lors de l'échange, Omar Rekkache a présenté les filières clés ouvertes aux investisseurs et a réaffirmé que l'AAPI était pleinement disposée à accompagner les opérateurs et à faciliter

la concrétisation de leurs projets. De son côté, Ahmed Azimov a insisté sur un point crucial pour Alger : l'intérêt des entreprises russes ne doit pas se limiter à l'exportation de produits finis, mais doit passer par le transfert de technologie et l'échange d'expertises. C'est la doctrine algérienne du gagnant-gagnant.

Le Sommet Afrique-Russie de fin octobre à Moscou sera donc un test grandeur nature. Avec sa Journée dédiée, l'Algérie entend ne plus être seulement un acheteur d'équipements russes, mais un partenaire industriel capable de co-produire, que ce soit des médicaments, des équipements agricoles ou des solutions numériques, pour son marché intérieur et pour toute l'Afrique.

Hamza B.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE SAÏD CHANEGRIHA :

« La prise en charge sociale des personnels est un investissement stratégique dans l'élément humain »

Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général d'Armée, Saïd Chanegriha, a présidé, mercredi au Cercle national de l'Armée à Béni-Messous (Alger), une réunion de travail avec les cadres et personnels de la Direction du service social du ministère de la Défense nationale (MDN), indique un communiqué du ministère. A l'entame, et après la cérémonie d'accueil, donnée par le Directeur du service social par intérim, le Général d'Armée Saïd Chanegriha a prononcé une allocution d'orientation, qui a été suivie via visioconférence par les cadres et les personnels de la Direction, déployés au niveau de ses structures à travers les six Régions militaires, lors de laquelle il a souligné que la prise en charge sociale multiformes des personnels constitue "un investissement stratégique dans la ressource humaine, qui forme la colonne vertébrale de l'institution militaire". "Cette rencontre que je tiens aujourd'hui avec vous, cadres et personnels de la Direction du service social, s'inscrit dans le cadre de l'approche communicationnelle que j'adopte avec les différents composantes de l'Armée nationale populaire, afin de vous donner une série d'instructions et d'orientations, portant globalement sur l'importance d'améliorer

la performance de cette importante Direction et de hisser la prise en charge sociale de nos personnels aux niveaux escomptés", a-t-il déclaré. Le Général d'Armée Saïd Chanegriha a relevé que "la disponibilité du militaire et ses aptitudes au combat sont étroitement liées à ses conditions sociales et de vie", tout en ajoutant "lorsque le combattant se sent entouré d'attention et de prise en charge, ce sentiment se transforme en une motivation pour consentir davantage d'efforts dévoués dans l'accomplissement de ses missions de préparation et de combat, quelle qu'en soit la difficulté". "Dès lors, la prise en charge sociale sous ses multiples formes, à savoir le logement, la couverture médicale et les structures d'accueil offrant des prestations de qualité, ne constitue plus un service secondaire, mais s'impose comme un investissement stratégique dans la ressource humaine, qui forme la colonne vertébrale de notre institution militaire", a poursuivi le Général d'Armée Saïd Chanegriha. Il a souligné, à l'occasion, que les réalisations accomplies sur le plan social au sein de l'ANP "témoignent de la détermination du Haut Commandement à atteindre les objectifs escomptés dans ce secteur vital".

"A cet égard, il convient de réaffirmer que les réalisations concrétisées sur le terrain, au cours

des dernières années, au niveau du secteur des prestations sociales, témoignent de notre ferme détermination au sein de l'ANP, sous la supervision de Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale à atteindre les objectifs escomptés dans ce domaine, notamment en matière de réalisation de plusieurs infrastructures sociales modernes, en sus d'une ressource humaine spécialisée et qualifiée, pour gérer ces infrastructures selon les normes en vigueur, car toute infrastructure, aussi moderne soit-elle, ne saurait remplir pleinement son rôle qu'à travers une ressource humaine compétente et dévouée", a-t-il souligné. Le Général d'Armée Saïd Chanegriha a ensuite suivi un exposé présenté par le Directeur du service social par intérim, portant sur l'état d'avancement du plan de développement de la Direction, ainsi qu'un état des lieux sur les futurs projets au niveau des structures sociales de l'ANP. A l'issue, il a écouté les interventions des cadres du service social, avant de leur donner des instructions et des orientations portant, essentiellement, sur "la nécessité d'améliorer les prestations et les méthodes de travail, en vue de promouvoir la qualité de la prise en charge sociale des personnels", conclut le communiqué du MDN.

R. N.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Réunion du gouvernement : l'avant-projet de loi de finances 2027 au menu

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé hier, une réunion du gouvernement, consacrée notamment à l'examen du projet préliminaire de loi de finances pour 2027.

La réunion a débuté par la présentation d'un bilan de la mise en œuvre des décisions prises par le président de la République lors de la dernière réunion du Conseil des ministres.

Le gouvernement a ensuite examiné un exposé portant sur le projet préliminaire de loi de finances pour 2027. À travers ce texte, l'exécutif entend poursuivre la mise en œuvre des orientations du président Tebboune, en s'appuyant notamment sur le renforcement de la croissance économique, l'accélération de la diversification de l'économie nationale et le soutien à l'investissement productif, tout en préservant le pouvoir d'achat et en renforçant la cohésion sociale.

Le projet prévoit ainsi la poursuite et le renforcement du soutien à l'investissement productif ainsi que la réalisation de projets structurants, en accordant la priorité aux opérations ayant un impact important sur le développement économique et social. Il prévoit également le renforcement du réseau des infrastructures nationales, l'amélioration de l'aménagement du territoire et la réduction des coûts logistiques.

Le texte traduit également la volonté de poursuivre les efforts visant à préserver le pouvoir d'achat et à répondre aux besoins sociaux, à travers le renforcement des mécanismes de soutien et la poursuite des programmes publics dans les secteurs prioritaires, notamment l'éducation, la santé, le logement et les infrastructures de base.

Par ailleurs, plusieurs mesures sont prévues afin d'améliorer le climat de l'investissement et de renforcer l'accompagnement des opérateurs économiques, notamment avec l'entrée en service effective du guichet unique de l'investissement décidé par le président de la République.

Le projet prévoit également l'accélération de la modernisation de l'administration, l'amélioration de la mobilisation des ressources publiques, la simplification des procédures, le renforcement du respect des obligations fiscales ainsi que la poursuite de la transformation numérique de l'administration.

Le projet préliminaire de loi de finances pour 2027 sera enfin soumis à la prochaine réunion du Conseil des ministres pour adoption.

R. N.

ALGÉRIE-AUTRICHE

Une volonté commune pour hisser la coopération énergétique

Alger et Vienne affichent une volonté commune de donner un nouvel élan à leur coopération économique. En visite à Alger, le ministre fédéral autrichien de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme, Wolfgang Hattmannsdorfer, a rencontré le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab.

Au centre des discussions : la volonté des entreprises autrichiennes activant dans le secteur des hydrocarbures de consolider et d'élargir leur présence sur le marché algérien. Un intérêt qui dépasse le simple approvisionnement. Pour l'Autriche, l'Algérie s'impose comme un partenaire énergétique de premier plan, stable et incontournable pour la sécurité énergétique de l'Europe. Pour l'Algérie, l'expertise autrichienne représente une opportunité en matière de technologie, d'efficacité énergétique et de transition vers les énergies renouvelables, dans une logique de partenariat gagnant-gagnant. La rencontre entre les deux hommes s'est tenue au niveau du ministère des Hydrocarbures dans le cadre de la visite que le ministre autrichien effectue en Algérie. A cette occasion, les

deux hommes ont souligné l'importance des relations algéro-autrichiennes ainsi que la volonté commune de continuer à renforcer la coopération et à développer un partenariat équilibré et durable, dans l'intérêt des deux pays et de leurs peuples amis, a rapporté le ministère dans un communiqué. En outre, les deux ministres ont discuté des opportunités pour renforcer la coopération dans le domaine des hydrocarbures, considéré comme l'un des axes importants des relations économiques entre les deux pays, selon toujours la même source. Les discussions qui se sont déroulées en présence de l'ambassadeur de la République d'Autriche en Algérie du Président-directeur général du groupe Sonatrach, Nour Eddine Daoudi, du président de l'Autorité de régulation des hydrocarbures, Amine Remini, ainsi que de plusieurs responsables et cadres du secteur et de représentants d'entreprises autrichiennes, ont également abordé les moyens de développer la coopération dans le domaine du gaz naturel. Il a également été question des opportunités de coopération dans les domaines liés à la réduction des émissions et à la diminution de l'empreinte carbone, ainsi que du développement et de l'utilisation plus efficace du gaz, de la formation et de la recherche appliquée et du développement des compétences, en plus du développement de la production locale, du renforcement des capacités nationales et de la création de valeur ajoutée en Algérie.

ARKAB SOULIGNE LA DISPOSITION DE SON DÉPARTEMENT

À cette occasion, Arkab a souligné la disposition du secteur des hydrocarbures à continuer d'accompagner les entreprises autri-

chiennes souhaitant développer leurs activités et investissements en Algérie, et à fournir les conditions favorables pour concrétiser des partenariats mutuellement bénéfiques, notamment dans les domaines de la technologie, de l'ingénierie, des services, des solutions industrielles, de la formation et du transfert de compétences. De son côté, le ministre fédéral autrichien a salué la place qu'occupe l'Algérie en tant que partenaire énergétique important et fiable. Il a par ailleurs exprimé l'intérêt des entreprises autrichiennes à renforcer leur présence sur le marché algérien et à explorer de nouvelles opportunités de coopération et d'investissement, notamment dans le secteur des hydrocarbures et les technologies connexes, a conclu le communiqué.

Hamza B.



PÉTROLE

Les cours repartent à la hausse

Les cours du pétrole ont progressé hier mercredi. Le Brent et le WTI ont rebondi suite à l'attention portée sur la situation au Moyen-Orient. Les cours du pétrole ont remonté légèrement mercredi, après être tombés la veille, le marché restant attentif à l'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient. Vers 10H30 GMT, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en novembre, dont c'est le dernier jour de cotation, prenait 0,82% à 103,43 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en novembre, gagnait 1,07% à 90,34 dollars.

Pour rappel, le secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Haitham Al Ghais, a souligné que la Déclaration d'Alger constitue le fondement de la coopération entre les pays producteurs de pétrole.

Il a également prévu une hausse de 23 % de la consommation mondiale d'énergie à l'horizon 2050. Ces déclarations ont été faites lors d'un entretien diffusé ce lundi par la télévision publique. Revenant sur la Déclaration d'Alger, Haitham Al Ghais l'a qualifiée de « fondement de la coopération entre les pays producteurs de pétrole ».

Il a également salué le rôle central et historique de l'Algérie au sein de l'OPEP.

Le secrétaire général de l'OPEP a rappelé que le premier sommet réunissant les dirigeants et chefs de gouvernement des pays membres de l'organisation s'était tenu en Algérie en 1975.

Il a souligné que « la Charte de coopération de l'OPEP+ ne se limite pas à soutenir la stabilité des marchés pétroliers, mais ouvre également de nouvelles perspectives de coopération dans différents domaines ».

Il a également insisté sur le caractère historique de l'accord OPEP+, estimant qu'il « restera une référence pour tous ceux qui étudieront à l'avenir l'histoire de l'industrie et des marchés de l'énergie ».

R. N.

PROJET CORRIDOR SUD DE L'HYDROGÈNE

2^e réunion des ministres de l'Energie des pays partenaires ce jeudi à Alger

Le South2 Corridor (Corridor Sud de l'hydrogène) est un projet géant d'hydrogénoduc de 3 300 km destiné à acheminer de l'hydrogène renouvelable depuis l'Algérie vers l'Europe, dont la mise en service est prévue à l'horizon des années 2030. Et dans ce contexte justement, Alger accueillera ce jeudi la deuxième réunion ministérielle des ministres de l'Énergie des pays partenaires de ce projet Corridor Sud de l'Hydrogène (South H2). Cette réunion sera consacrée à l'exploration des pistes de coopération et au renforcement des partenariats pour un avenir énergétique durable. Ainsi donc, des représentants des pays partenaires du projet,

à savoir : l'Algérie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie et la Tunisie, participeront à cette réunion afin d'échanger sur les partenariats et les perspectives d'une coopération renforcée. L'objectif est de donner un nouvel élan au projet, qui vise à transporter 4 millions de tonnes d'hydrogène vert par an depuis l'Algérie vers ces trois pays européens (via un gazoduc de 3 000 km). Cela représente 10 % de la demande européenne prévue pour ce carburant propre d'ici 2040. Ce projet est considéré comme une étape cruciale pour le développement des exportations algériennes d'hydrogène vert, d'autant plus que les exportations vers l'Europe seront acheminées via

le réseau de gazoducs existant après sa modernisation et son adaptation. Il est utile de rappeler que les travaux relatifs à ce projet ont débuté en octobre 2024, lorsque Sonatrach et Sonelgaz ont signé un protocole d'accord avec la société allemande VNG, les sociétés italiennes Snam et C Corridor, et la société autrichienne Verpod Green Hydrogen, afin de mener les études nécessaires à l'évaluation de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet intégré de production d'hydrogène vert en Algérie, destiné à l'exportation vers l'Europe. Ce processus a été renforcé lors de la visite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en Allemagne en

juillet dernier, avec la signature par Sonatrach de deux protocoles d'accord avec les sociétés Robert Bosch et Siemens Energy. Ces accords visent à renforcer la coopération dans le domaine de la transition énergétique, notamment la fabrication d'électrolyseurs et la production d'hydrogène, ainsi que la maintenance et la réparation des équipements et la formation. De plus, il est tout aussi important de rappeler également, que la première réunion ministérielle des ministres de l'Énergie concernés par le projet de Corridor Sud de l'Hydrogène, s'est tenue à Rome en janvier 2025. Elle a alors abouti à la signature de la déclaration commune d'inten-

tion politique concernant ce projet stratégique, dans laquelle les parties signataires ont affirmé leur intention de renforcer la coopération pour développer ce projet énergétique en renforçant la coopération au sein d'un groupe de travail conjoint composé de cinq parties. Enfin, à noter que les premières phases de mise en service progressive ainsi que l'exploitation commerciale complète sont ciblées pour le début des années 2030. Des réunions de haut niveau se tiennent régulièrement (notamment à Alger) pour finaliser les aspects techniques, réglementaires et financiers de ce corridor.

Saïd Ben

COMPLÉMENTARITÉ ARABE ET INTÉGRATION À L'ÉCONOMIE MONDIALE

Le commerce ne suffit plus, il faut connecter les économies

La numérisation n'est plus un choix technologique, c'est une condition de survie économique. C'est le message fort qui a émergé, hier mercredi à Alger, de la conférence de haut niveau organisée par le Conseil National Économique, Social et Environnemental (CNESE), en sa qualité de président de l'Union des Conseils Économiques et Sociaux Arabes et Institutions Similaires, sous le thème : «La numérisation comme outil d'intégration des pays arabes membres à l'économie mondiale ».

Une rencontre qui a réuni un parterre prestigieux : le président de l'Union et président du CNESE, le Professeur Mohamed Boukhari, le Directeur Général de l'Organisation Arabe du Travail (OAT), Fayez Ali Al-Mutairi, ainsi que les présidents et représentants des Conseils économiques et sociaux arabes, des présidents de conseils de plusieurs pays africains, sans oublier des experts et des acteurs économiques et sociaux. Une mobilisation qui dit l'urgence du moment. Car le monde a changé. Le constat est partagé par tous les intervenants : la révolution numérique a rebattu toutes les cartes. Dans son allocution d'ouverture, Pr Mohamed Boukhari a livré une redéfinition de ce qu'est aujourd'hui l'intégration économique. Pour lui, « l'intégration économique ne se mesure plus seulement au volume des échanges commerciaux, mais aussi à la capacité des États à lever les barrières qui entravent les flux numériques, à faciliter le commerce et les services, à interconnecter les systèmes de paiement, à renforcer l'interopérabilité des plateformes et à échanger les données de manière sûre et fiable ». En d'autres termes, à quoi sert de signer un accord de libre-échange si un paiement électronique entre Alger et Amman prend trois jours ? À quoi sert une zone arabe de libre-échange si les données douanières ne circulent pas et si les plateformes de e-commerce ne se parlent pas ? Le président du CNESE a été très clair : « La capacité de se connecter, de traiter les données, d'innover et d'accéder rapidement aux marchés est devenue un élément qui déter-



mine la position des États et des institutions dans l'économie mondiale ». La numérisation, a-t-il ajouté, « ne reconfigure pas seulement les secteurs économiques, elle redessine les cartes de l'avantage concurrentiel dans l'économie mondiale ».

Un pays qui n'a pas de cloud souverain, pas d'identification numérique, pas de paiement instantané, est condamné à rester en périphérie de la mondialisation, même s'il exporte du pétrole ou du phosphate.

Pour le monde arabe, l'enjeu est double. Il s'agit à la fois de s'intégrer au monde, mais aussi de s'intégrer entre lui. Et c'est là que la numérisation peut offrir ce que la politique n'a pas toujours réussi à faire.

Pr Boukhari l'a souligné : la numérisation « peut conférer à l'intégration économique arabe une nouvelle dimension à travers l'interconnectivité entre les économies arabes ». Il a cité quatre leviers de rupture : l'Intelligence Artificielle, l'analyse des données, le commerce électronique et la technologie financière (fintech). Ces outils sont capables, selon lui, de « remodeler la productivité, d'ouvrir de nouvelles activités économiques et de changer la nature des emplois ». Imaginez : une PME jordanienne qui vend ses produits artisanaux sur une plateforme égyptienne, payée instantanément par un client marocain via une fintech émiratie, et livrée grâce à une logistique optimisée par l'IA. C'est cela, la complémentarité arabe à l'ère numérique. C'est passer d'économies parallèles qui s'exportent peu entre elles – le commerce intra-arabe ne dépasse pas 12% du commerce total – à un écosystème interconnecté. Le diagnostic est posé : la région arabe « a déjà commencé à mettre en place des cadres et des initiatives communes

pour la transformation numérique, parmi lesquels la Vision arabe pour l'économie numérique et l'Agenda numérique arabe », a rappelé le Pr Boukhari. Mais le temps des déclarations est révolu. Il faut désormais, a-t-il martelé, « passer de la construction de visions et de cadres à la réflexion sur la manière de transformer l'interconnectivité numérique en valeur économique commune ».

De son côté, le Directeur Général de l'Organisation Arabe du Travail, Fayez Ali Al-Mutairi, a apporté une autre dimension, sociale celle-là. Il a noté que les transformations que connaît le monde sous l'effet de la révolution numérique et de l'accélération de l'innovation technologique « ont remodelé les modes de production, de travail, de commerce, de services, d'éducation et de formation, et ont redessiné les fondements de l'économie mondiale, de sorte que la connaissance numérique et les capacités d'innovation sont devenues le moteur principal de la croissance et de la compétitivité ». Et au cœur de ces transformations, a-t-il averti, « l'intelligence artificielle émerge comme la force la plus influente sur la nature des métiers, des emplois et des compétences requises, ce qui impose aux gouvernements et aux partenaires sociaux de suivre l'évolution du marché du travail ».

Le message est sans détour : si les pays arabes n'accélèrent pas la numérisation de leur éducation, de leur formation professionnelle et de leur administration, ils formeront des chômeurs pour des métiers qui n'existeront plus. L'impératif est donc triple : infrastructures, compétences et régulation. Infrastructures d'abord, en généralisant la fibre, la 5G et les data centers. Compétences ensuite, en introduisant le codage, l'IA et la

culture numérique dès l'école. Régulation enfin, en adoptant des lois communes sur la protection des données, la cybersécurité et la reconnaissance mutuelle de la signature électronique.

La conférence d'Alger aura eu le mérite de poser les mots sur l'urgence. La complémentarité arabe, longtemps cherchée dans les oléoducs et les accords douaniers, se jouera peut-être demain dans un câble de fibre optique et une application mobile.

LE CNESE ET SON HOMOLOGUE SOMALIEN SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION POUR RENFORCER LE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

Le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE) a signé, mardi à Alger, un accord de coopération avec son homologue somalien, visant à renforcer le partenariat entre les deux institutions.

L'accord a été signé par le président du CNESE, Mohamed Boukhari, et le président du Conseil économique national (NEC) de la République fédérale de Somalie, Hassan Adam Hosow. La cérémonie de signature s'est déroulée au siège du Conseil, en marge de l'audience accordée par M. Boukhari à son homologue somalien et à la délégation l'accompagnant, dans le cadre d'une visite de travail visant à renforcer la coopération entre les deux institutions. Dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de signature, M. Boukhari a précisé que cet accord visait à renforcer les cadres de concertation bilatérale, à échanger les expertises et les expériences et à élaborer des études conjointes dans les domaines économique, social et environnemental.

Parmi les principaux axes de l'accord, il a cité le renforcement et l'échange des capacités, la réalisation d'actions conjointes, à travers l'échange de délégations officielles et techniques, et l'organisation conjointe d'ateliers et de conférences, ainsi que de documents et de rapports, outre la création d'un comité conjoint de suivi chargé d'élaborer périodiquement un plan d'action et d'évaluer les actions en cours. De son côté, M. Hosow a qualifié cet accord de "jalon important vers le renforcement de la coopération et l'échange d'expertises dans les domaines économique et social", exprimant le souhait de voir cet accord constituer "le socle d'un partenariat concret et durable, se traduisant par une coopération tangible et des programmes conjoints au service des deux pays et de leurs peuples frères".

Hamza B.

ELECTIONS LOCALES

Arous supervise une rencontre régionale avec les coordinateurs de l'ANIE du centre et du sud du pays

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Saad Arous, a supervisé, mercredi à Alger, une rencontre régionale avec les coordinateurs de wilaya de l'Autorité au niveau de 25 wilayas du centre et du sud du pays, dans le cadre des préparatifs des élections locales prévues le 28 novembre prochain.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Arous a indiqué que ce processus électoral s'inscrit dans le cadre des "efforts visant à consolider l'Etat de droit et à renforcer les institutions démocratiques, en concrétisation de la volonté du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, d'édifier des institutions fortes, efficaces, respectueuses de la Constitution et répondant aux aspirations des citoyens".

Il a ajouté que cette rencontre régionale constitue "une étape avancée d'un processus intégré visant à unifier la vision, à coordonner les efforts et à élever le niveau de préparation aux différentes étapes de la prochaine échéance", soulignant que l'ANIE "a dépassé la phase de la préparation théorique pour passer, à un rythme accéléré, à une intense

activité sur le terrain". Cette nouvelle phase, a-t-il poursuivi, exige "le plus haut degré de vigilance, une célérité dans la prise en charge des préoccupations et une harmonisation des procédures". M. Arous a également souligné l'importance de renforcer la présence sur le terrain des coordinateurs au niveau des wilayas et des communes, en tant que "mail- lon essentiel dans le suivi de l'opération électorale", insistant sur "la nécessité d'adopter une approche proactive pour identifier et traiter les difficultés à temps".

Il a, dans ce contexte, salué "le niveau de coordination avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports et le corps de la justice, ainsi que le rôle pivot des médias dans l'accompagnement du processus électoral et la transmission de l'information avec professionnalisme et responsabilité", rappelant que "la primauté de la loi demeure le principe directeur du travail de tous".

Le président de l'ANIE a, en outre, appelé au "strict respect des dispositions de la loi organique relative au régime électoral et à faire preuve de neutralité, d'indépendance et d'objectivité". "La garantie du respect du choix de l'électeur et de sa libre

volonté demeure le noble objectif fondamental autour duquel doivent se conjuguer les efforts de l'ensemble des acteurs afin d'assurer le déroulement des élections dans la transparence et l'intégrité", a-t-il encore rappelé.

Pour rappel, l'ANIE a achevé la série des quatre rencontres régionales qu'elle avait programmées et qui ont concerné l'ensemble des wilayas du pays, en mettant l'accent sur la nécessité de "la poursuite du travail avec davantage de concentration, de coordination et de renforcement du niveau de préparation".

R.N.

19^E CONGRÈS ARABE DE CHIRURGIE PÉDIATRIQUE À TLEMCEM

Près de 400 spécialistes attendus à partir de ce jeudi

Près de 400 médecins spécialistes en chirurgie pédiatrique sont attendus au 19^e Congrès arabe de la spécialité, qui se tiendra à Tlemcen à partir de ce jeudi, à l'initiative de l'Association algérienne de chirurgie pédiatrique, en coordination avec l'Etablissement hospitalier mère-enfant de la wilaya, a-t-on appris auprès des organisateurs.

Le secrétaire général de l'Association algérienne de chirurgie pédiatrique et chef du service de chirurgie pédiatrique de l'Etablissement hospitalier mère-enfant de Tlemcen, Mohamed-Samir Azzouni, a indiqué à l'APS que cette rencontre, prévue sur trois jours, réunira des professeurs, des médecins résidents, des spécialistes en chirurgie pédiatrique ainsi que des chefs de services de chirurgie pédiatrique exerçant dans différents établissements hospitaliers du pays, en plus des présidents d'associations spécialisées de plusieurs pays arabes.

Des participants sont notamment attendus de Tunisie, de Libye, d'Egypte, d'Irak, de Mauritanie, du Qatar, de Syrie et du Liban, ainsi que d'autres pays



arabes, a précisé la même source.

La première journée sera consacrée à l'organisation d'un atelier chirurgical au niveau du service de chirurgie pédiatrique de l'Etablissement hospitalier mère-enfant de Tlemcen, avec la participation du spécialiste en chirurgie des malformations congénitales de l'appareil génital chez l'enfant, Ahmed-Tahar Hadidi.

Plusieurs interventions chirurgicales seront réalisées sur des enfants dans le cadre de cet atelier et retransmises en visioconférence au profit des médecins spécialistes en chirurgie pédi-

trique. Ce dispositif permettra aux participants de suivre les différentes étapes des interventions, d'échanger avec les chirurgiens et de bénéficier de leur expérience. Les deuxième et troisième journées, qui se dérouleront au siège de la Faculté de médecine de l'Université Abou-Bekr-Belkaïd de Tlemcen, seront consacrées à des communications et conférences portant sur trois principaux thèmes.

Il s'agit notamment de la médecine et de la chirurgie orthopédiques pédiatriques, avec un intérêt particulier pour les déformations et malformations

des jambes, de la transplantation hépatique chez l'enfant en Algérie, ainsi que de la chirurgie des malformations congénitales de l'appareil génital chez le garçon.

Cette rencontre scientifique vise à favoriser l'échange d'expériences et de connaissances entre spécialistes, à renforcer la formation médicale continue au profit des chirurgiens pédiatriques et à permettre aux participants de prendre connaissance des techniques et pratiques les plus récentes dans le domaine de la chirurgie pédiatrique, selon les organisateurs.

JOURNÉES MÉDICO-CHIRURGICALES À RELIZANE

87 interventions chirurgicales complexes réalisées

Pas moins de 87 interventions chirurgicales complexes ont été réalisées dans plusieurs spécialités médicales dans la wilaya de Relizane, lors des journées médico-chirurgicales organisées, récemment, dans plusieurs établissements hospitaliers de la wilaya, a-t-on appris auprès du directeur de la Santé et de la Population (DSP), Hicham Allalou. M. Allalou a expliqué, à l'APS, que cette initiative médico-chirurgicale a été organisée durant la semaine dernière par la DSP, en coordination avec une équipe médicale bénévole spécialisée en urologie, chirurgie générale, néphrologie, radiologie, réanimation, gériatrie, ainsi qu'en rhumatologie, en plus des équipes médicales et paramédicales des établissements publics de santé de proximité (EPSP) et des établissements hospitaliers. Ces interventions chirurgicales, réalisées dans de bonnes conditions organisationnelles et sanitaires, ont concerné un large éventail de patients de différents âges, issus des différentes communes de la wilaya. "Elles se sont toutes soldées par un succès", a indiqué le même responsable, ajoutant que tous les moyens humains et logistiques nécessaires ont été mobilisés afin d'assurer une prise en charge optimale des patients. Ces interventions chirurgicales gratuites s'inscrivent dans le cadre du programme de conventions de jumelage conclues avec des établissements et organismes universitaires et de santé, souligne-t-on. Le programme prévoit la réalisation d'exams médicaux spécialisés et d'interventions chirurgicales complexes, dans le but de renforcer la prise en charge des patients et d'améliorer le niveau des services de santé proposés aux citoyens, tout en évitant aux patients et à leurs familles les déplacements vers les centres hospitalo-universitaires ou vers d'autres wilayas. Au cours de cette initiative médicale, 511 examens médicaux spécialisés ont également été effectués, ainsi que 124 échographies, 182 mammographies et 71 scanners, dans les différentes cliniques et établissements hospitaliers répartis à travers la wilaya. Ces journées médico-chirurgicales ont également été marquées par la programmation de dix (10) sessions de formation théorique et pratique au profit des différents personnels médicaux et paramédicaux des établissements de santé, a ajouté le DSP. Il a souligné que cette initiative a constitué une occasion pour les professionnels du secteur de la santé d'échanger et de partager leurs expériences et leur savoir-faire dans différentes spécialités. Cette initiative a été largement appréciée et accueillie avec satisfaction par les familles des patients, qui ont salué les efforts des équipes médicales et la qualité de l'accueil, compte tenu des charges financières et des difficultés liées aux déplacements hors de la wilaya que ces interventions et examens leur ont permis d'éviter, selon le même responsable, qui a indiqué que des initiatives médicales similaires seront organisées régulièrement.

BIR EL ATER

Sayoud préside la cérémonie d'installation de Djamel Boudjeza en tant que wali

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a présidé la cérémonie d'installation de M. Djamel Boudjeza en qualité de wali de Bir El Ater, dans le cadre du mouvement partiel dans le corps des walis, des walis délégués et des secrétaires généraux, décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. M. Sayoud a souligné, dans une allocution prononcée à cette occasion, "l'importance stratégique de Bir El Ater, élevée au rang de wilaya de plein exercice dans le cadre d'une démarche nationale intégrée visant à réorganiser le territoire et à ancrer la décentralisation en tant que choix stratégique à même de renforcer l'efficacité de l'Etat et le rapproche davantage du citoyen". Il a ajouté que cette promotion "ne constitue pas une simple mesure administrative, mais traduit une volonté politique claire du président de la République visant à rapprocher l'administration du citoyen et à réaliser un développement équilibré permettant de répondre au mieux aux préoccupations des citoyens". Le ministre a également rappelé que cette région "regorge de ressources d'importance stratégique", et que la valorisation de cette richesse "fait l'objet d'une grande attention de l'Etat, non seulement dans une perspective d'extraction minière, mais aussi dans le cadre d'une orientation vers le développement des industries de transformation et de création de valeur ajoutée pour l'économie nationale". Dans cette optique, a souligné M. Sayoud, "le développement de l'activité minière dans cette wilaya s'accompagnera sans le moindre doute d'un développement

des zones urbaines et rurales et d'une amélioration des réseaux routiers, des transports, de l'énergie et de l'eau potable", tout en "soutenant la formation professionnelle et la promotion des petites et moyennes entreprises afin que l'économie locale puisse tirer profit de la dynamique que créeront les grands projets". Il a également souligné que la création d'une wilaya de plein exercice "nécessite une phase de travail progressif et organisé", avant de préciser l'une des priorités de cette phase consiste à parachever la mise en place des structures et des services administratifs, ainsi qu'à renforcer les ressources humaines et les moyens nécessaires pour garantir un service public de qualité et

proche du citoyen". A cet égard, le ministre a invité le wali à "assumer ses nouvelles fonctions avec un grand sens des responsabilités" et à "œuvrer à la mise en place d'une administration locale efficace, fondée sur l'écoute du citoyen, la bonne gestion, la rigueur dans le suivi des projets et la coordination entre les différents secteurs, ainsi que sur la valorisation de tous les atouts de la région, l'instauration d'un climat propice à l'investissement et à son accompagnement, à l'activité économique et au renforcement de la coopération avec les différents acteurs, y compris les élus, la société civile et le secteur économique".

SÉTIF :

Le Salon international de l'industrie aura lieu du 7 au 10 octobre

La deuxième édition du Salon international de l'industrie se tiendra au Palais des expositions « El Maabouda », à Sétif, du 7 au 10 octobre prochain, a-t-on appris auprès des organisateurs. Le responsable de la communication de la société organisatrice de l'événement, M. Naoufel Cherfi, a indiqué que ce salon, auquel participent des entreprises industrielles et commer-

ciales d'Algérie, de Tunisie et d'Egypte, permettra de présenter une diversité de produits industriels et de nouer des relations d'échanges commerciaux. Le programme de cette manifestation prévoit également des rencontres entre exposants et professionnels, ainsi que des conférences animées par des experts dans les domaines de l'industrie et de l'exportation. Des séminaires destinés aux

jeunes seront aussi organisés afin de les encourager à intégrer le monde de l'industrie et à investir dans ce secteur, a précisé M. Cherfi. Selon la même source, le salon constitue une occasion d'encourager les investisseurs algériens à renforcer la production locale et les exportations, conformément à l'orientation visant à consolider la place de l'Algérie en tant que pôle industriel de premier plan.

DÉTENUS SAHRAOUI DANS LES PRISONS MAROCAINES

Appel à permettre aux organisations humanitaires d'examiner la situation

La Ligue pour la protection des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines a appelé à permettre aux organisations de défense des droits de l'Homme et aux avocats d'examiner la situation des détenus sahraouis dans les prisons marocaines et de garantir la possibilité de contrôler leurs conditions d'incarcération. Dans un communiqué relayé par l'Agence de presse sahraouie (SPS), la Ligue a renouvelé son appel à révéler "immédiatement" le lieu de détention du détenu civil sahraoui Hassan Dah et à permettre à sa famille et à son avocat de communiquer avec lui et de s'enquérir de son état. Elle a également souligné la nécessité de révéler l'état de santé actuel des neuf détenus observant une grève de la faim illimitée et de leur assurer les soins médicaux nécessaires, dans le respect de leur volonté et de leurs droits fondamentaux, ainsi



que de permettre à leurs familles de leur rendre visite et de communiquer avec eux sans entraves, ni mesures de représailles. Il s'agit de Mohamed Bani, détenu à la prison d'Aït Melloul 2, d'Abdallah Abbah, de Mohamed Lemine Haddi et d'El Bachir Khadda, détenus à la prison

de Tiflet 2, ainsi que de Sidi El Bachir Boutenghiza, Ahmed Sebaï, Naâma Asfari, El Houcine Zaoui et Hassan Dah, détenus à la prison centrale de Kénitra. La Ligue a insisté sur la nécessité de mettre fin aux restrictions imposées aux familles des détenus et de garantir

leur droit à connaître le sort de leurs proches et leur situation, appelant également à permettre aux détenus de communiquer avec leurs familles et leurs avocats, et à mettre fin à leur isolement ou à leur dispersion de manière à empêcher tout suivi de leur situation. Dans ce contexte, elle a appelé les organisations internationales de défense des droits de l'Homme, les organismes onusiens concernés et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi que les organisations de défense des droits humains et les médias internationaux à suivre "de manière urgente" ces développements, à vérifier la situation des détenus observant une grève de la faim et à œuvrer à garantir leur sécurité et leurs droits fondamentaux. La Ligue a également exhorté toutes les parties concernées à "ne pas attendre une grave détérioration de l'état de santé des détenus ou l'irréparable pour agir".

« LE CRÉDIT D'HONNEUR » ENTRE EN VIGUEUR CE JEUDI :

Les conditions et les modalités précisées par le Conseil bancaire et financier tunisien

Le Conseil bancaire et financier a publié une vidéo explicative consacrée aux modalités pratiques pour bénéficier du « crédit d'honneur », dont la plateforme d'inscription sera lancée jeudi 1er octobre 2026. Ce nouveau mécanisme de financement a été institué dans le cadre du décret-loi n°148 de 2026 du 23 juillet 2026, portant réforme des dispositions relatives aux facilités bancaires et au régime des chèques.

L'ESSENTIEL :

On retient l'essentiel dans ces cinq points suivants: Le « crédit d'honneur » sera accessible via une plateforme électronique à partir du 1er octobre 2026 ; les financements peuvent atteindre 5 000 dinars pour les particuliers ; 10 000 dinars pour les porteurs de petits projets et 25 000 dinars pour les PME et les sociétés communautaires ; le taux d'intérêt est fixé à 0 % et aucune garantie personnelle ou réelle ne sera exigée ; la durée de remboursement peut atteindre deux ans, avec une période de grâce pouvant aller jusqu'à six mois et enfin, les banques disposent d'un délai maximal de 10 jours ouvrables pour répondre aux demandes.

DES FINANCEMENTS SANS INTÉRÊTS NI GARANTIES :

Selon les explications du Conseil bancaire et financier, le « crédit d'honneur » vise à faciliter l'accès au financement pour une large catégorie

de bénéficiaires, notamment les particuliers, les porteurs de petits projets, les petites et moyennes entreprises ainsi que les sociétés communautaires.

Le dispositif prévoit l'octroi de liquidités sans imposer aux bénéficiaires des intérêts bancaires ni des garanties complexes.

DES PLAFONDS ALLANT JUSQU'À 25 000 DINARS :

Les plafonds de financement varient en fonction de la nature du bénéficiaire et de ses besoins.

Ainsi, pour les particuliers, des crédits pouvant atteindre 5 000 dinars pour couvrir des dépenses personnelles et de consommation. Pour les porteurs de petits projets, des financements allant jusqu'à 10 000 dinars pour soutenir leurs activités professionnelles.

Quant aux petites et moyennes entreprises et sociétés communautaires, un plafond de 25 000 dinars destiné à renforcer leur équilibre financier et à soutenir leurs programmes d'investissement.

UN TAUX D'INTÉRÊT DE 0% ET AUCUNE GARANTIE :

Le mécanisme repose sur plusieurs facilités destinées à simplifier l'accès au financement.

Le « crédit d'honneur » est notamment assorti d'un taux d'intérêt de 0 %, avec une exonération des intérêts bancaires ainsi que des

frais d'étude des dossiers et des commissions supplémentaires.

Les banques ne demanderont pas non plus de caution personnelle ni de garantie réelle aux bénéficiaires.

UN REMBOURSEMENT SUR DEUX ANS AU MAXIMUM :

La durée de remboursement peut atteindre deux ans au maximum, avec la possibilité de bénéficier d'une période de grâce allant jusqu'à six mois, conformément à la réglementation en vigueur.

Le dispositif prévoit également un délai précis pour le traitement des demandes. Les établissements bancaires sont tenus de répondre aux demandes de crédit dans un délai ne dépassant pas 10 jours ouvrables à compter de leur dépôt.

En cas de refus, la banque devra fournir une motivation officielle de sa décision.

LES DEMANDES TRAITÉES SELON L'ORDRE D'INSCRIPTION :

Le Conseil bancaire et financier précise que le traitement des dossiers reposera sur le principe de la priorité selon l'ordre d'inscription.

Une plateforme électronique dédiée doit être mise en place par l'ensemble des banques et entrer en exploitation à partir du 1er octobre 2026. Ce dispositif vise notamment à garantir la transparence et l'égalité des chances entre les différents demandeurs.

LIBYE :

Les autorités sanitaires évaluent les besoins des hôpitaux du sud

Le Croissant-Rouge libyen a lancé un pont aérien de Benghazi à Ghat le mercredi 30 septembre 2026, transportant des fournitures essentielles pour les familles touchées par les récentes inondations dans le sud-ouest de la Libye. L'opération humanitaire est menée sous la supervision directe du secrétaire général de l'organisation, tandis que les équipes d'urgence continuent de répondre aux effets des fortes pluies et des inondations à Ghat et dans ses environs. Le Croissant-Rouge a annoncé que de nouveaux envois de fournitures essentielles étaient acheminés par avion depuis Benghazi afin de soutenir les familles touchées par les inondations et de renforcer les ressources disponibles pour sa branche de Ghat. Ces fournitures sont destinées à reconstituer les stocks locaux et à permettre aux équipes sur le terrain de continuer à fournir une aide humanitaire dans leur zone de responsabilité. Des informations publiées le 29 septembre ont confirmé que l'organisation mettait en place un pont aérien entre Benghazi et Ghat afin d'acheminer des fournitures de première nécessité supplémentaires aux familles sinistrées par les inondations.

LE CROISSANT-ROUGE RENFORCE SON INTERVENTION DANS LES GHÂTS

Ce pont aérien fait suite à plusieurs jours d'opérations d'urgence menées dans le sud-ouest de la Libye après de fortes pluies qui ont provoqué des crues soudaines, une montée des eaux et des perturbations sur les routes. La branche du Croissant-Rouge libyen de Ghat surveille les inondations dans les districts de Ghat, Al-Barkat, Tahala et Al-Awaynat. Ses équipes ont signalé une montée des eaux dans les vallées et des ruissellements qui rendent impraticables les routes reliant plusieurs localités. Le 27 septembre, la branche de Ghat a averti les résidents des zones vulnérables de se préparer à une éventuelle évacuation, car les eaux de crue se dirigeaient vers les quartiers résidentiels.

LES HABITANTS DE GHAT SONT INVITÉS À SE PRÉPARER À UNE ÉVENTUELLE ÉVACUATION

La branche a également distribué de l'aide aux familles touchées et a contribué à préparer des hébergements temporaires pour les ménages sans autre solution de logement.

LES INONDATIONS METTENT LES COMMUNAUTÉS DU SUD-OUEST EN ÉTAT D'ALERTE

Les récentes tempêtes ont placé plusieurs localités du sud et du sud-ouest de la Libye en état d'alerte maximale. Tahala a déclaré l'état d'urgence le 26 septembre après que de fortes pluies ont fait craindre des crues soudaines et des débordements de vallées. L'ampleur des inondations a incité les équipes d'urgence à travers la Libye à renforcer leur niveau de préparation, à venir en aide aux habitants bloqués et à avertir le public d'éviter les vallées, les zones basses et les routes inondées. Le pont aérien Benghazi-Ghat a pour but de maintenir l'acheminement des secours d'urgence vers la zone sinistrée et de fournir à la branche locale du Croissant-Rouge les ressources nécessaires pour poursuivre son action humanitaire.

LE SYSTÈME NATIONAL D'ADRESSAGE NUMÉRIQUE EN MAURITANIE

Ouverture d'un atelier de présentation et de concertation

Le ministre de la Transformation numérique et de la Modernisation de l'administration, M. Ahmed Salem Ould Bede, accompagné du ministre des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme foncière, M. Mamoudou Mamadou Niang, a présidé à Nouakchott, l'ouverture d'un atelier consacré à la présentation du système national d'adressage numérique en Mauritanie et à la concertation autour de celui-ci. Cet atelier de quatre jours vise à mettre en place une infrastructure nationale unifiée d'adressage géographique et numérique, conforme aux normes de l'Union postale universelle. Il s'inscrit dans le cadre du programme régional d'intégration numérique en Afrique de l'Ouest, financé par la Banque mondiale. Dans son allocution, le ministre de la

Transformation numérique et de la Modernisation de l'administration a indiqué que cet atelier constitue une étape importante vers la création d'un référentiel national des adresses, unifié, fiable, évolutif et interopérable. Celui-ci permettra de localiser avec précision les parcelles, les bâtiments, les installations, les équipements et les points d'intérêt sur l'ensemble du territoire national. Il a ajouté que cette initiative s'inscrit dans la vision portée par le président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, à travers le programme « Mon ambition pour la patrie », qui place la transformation numérique, la modernisation de l'administration et l'amélioration des services au profit des citoyens au cœur de l'action publique. Le ministre a souligné qu'une adresse précise ne sert pas seu-

lement à faciliter la vie quotidienne : elle constitue aussi un élément essentiel de l'infrastructure de l'État, de l'économie et de la société. Une adresse fiable facilite l'accès des citoyens aux services publics, la localisation des activités économiques, les services postaux et logistiques ainsi que le commerce électronique. Elle permet également aux services de secours et d'urgence d'intervenir plus rapidement et de trouver les lieux concernés avec davantage de précision. Selon lui, ce référentiel national commun aidera les administrations publiques à mieux relier leurs bases de données, à localiser les infrastructures et les équipements, à améliorer la planification urbaine et territoriale, ainsi qu'à renforcer la coordination et l'échange d'informations entre les institutions. Pour les collectivités locales,

le système facilitera l'identification des quartiers, des voies et des bâtiments. Il fournira également une base commune pour la gestion des services de proximité et l'amélioration de la planification locale. Le ministre a précisé que le système national d'adressage numérique repose sur une approche intégrée comprenant le découpage du territoire en zones de codes postaux. Il a indiqué que l'efficacité et la qualité du système reposent sur trois principes : l'unification du référentiel afin de réduire la fragmentation des données et la multiplicité de leurs sources ; l'interopérabilité, pour permettre son intégration aux différents systèmes administratifs et sectoriels ; et l'évolutivité, pour accompagner la croissance des villes et des agglomérations ainsi que le développement des services numériques.

DÉTRUIRE UN RÉGIME N'EST PAS DÉTRUIRE UN ÉTAT

Les leçons de l'Irak et des interventions militaires des grandes puissances

Par Salah LAKOUES

Il y a des guerres qui se terminent lorsque les armes se taisent. Et il y en a d'autres qui commencent véritablement lorsque les soldats quittent le champ de bataille. L'Irak appartient à cette seconde catégorie.

Le 30 septembre 2026, les dernières forces américaines ont quitté leurs bases en Irak, mettant fin à plus de deux décennies de présence militaire américaine commencée avec l'invasion de 2003 et le renversement de Saddam Hussein. Washington présente ce départ comme le passage à une nouvelle phase dans laquelle les forces irakiennes assument pleinement la responsabilité de la sécurité nationale. Mais, parallèlement, des inquiétudes persistent concernant les milices soutenues par l'Iran, la capacité des forces irakiennes à empêcher une résurgence de l'État islamique et, plus largement, les conséquences géopolitiques de ce retrait.

Vingt-trois ans après l'invasion, l'Irak fournit ainsi une question essentielle à l'histoire contemporaine : que se passe-t-il lorsqu'une grande puissance possède les moyens militaires de renverser un régime, mais sous-estime la complexité de l'État et de la société qu'elle vient de bouleverser ?

La réponse irakienne est particulièrement instructive. Car un régime n'est pas un État.

Et détruire un régime ne signifie jamais automatiquement reconstruire un État.

UN RÉGIME N'EST PAS UN ÉTAT

C'est probablement l'une des erreurs fondamentales de la politique d'intervention militaire : confondre le pouvoir qui gouverne avec l'ensemble de l'État. Saddam Hussein n'était pas l'Irak. Kadhafi n'était pas la Libye. Les talibans n'étaient pas l'Afghanistan.

Un État est beaucoup plus vaste que le gouvernement qui le dirige. Il comprend une administration, une armée, une police, une justice, des services publics, une économie, des frontières, des institutions, des équilibres sociaux et territoriaux, mais aussi une mémoire collective et une forme de continuité historique.

Lorsque l'on renverse un gouvernement, ces structures ne disparaissent pas nécessairement.

Mais lorsqu'une intervention militaire détruit ou désorganise simultanément une partie importante de ces structures, elle peut créer un vide institutionnel



extrêmement difficile à combler. C'est là que commence le véritable problème. En Irak, la chute de Saddam Hussein n'a pas seulement signifié la disparition d'un dirigeant. La dissolution de l'armée irakienne et la politique de débaassification ont contribué à désorganiser l'appareil d'État et à alimenter un environnement favorable à l'insurrection et à la fragmentation politique. L'objectif affiché était de construire un nouvel Irak. Mais reconstruire un État n'est pas l'équivalent de reconstruire un bâtiment. On peut remplacer une administration. On peut rédiger une constitution. On peut organiser des élections. On peut former une nouvelle armée. Mais on ne peut pas décréter instantanément la confiance entre les citoyens et les institutions, la réconciliation entre communautés, la légitimité politique ou le sentiment d'appartenance à un même espace national. Ces réalités sont le produit d'une histoire.

L'ERREUR DE CROIRE QUE LES SOCIÉTÉS SONT DES LABORATOIRES

Les grandes puissances ont souvent tendance à raisonner en termes de rapports de force : renverser un dirigeant, neutraliser une armée, installer une nouvelle autorité, organiser des élections, puis considérer que le processus de reconstruction est engagé. Mais une société n'est pas un laboratoire géopolitique. Elle possède des mémoires. Elle possède des solidarités. Elle possède des fractures. Elle possède des institutions informelles. Elle possède surtout une capacité de réaction que l'intervenant extérieur ne maîtrise jamais complètement. L'histoire de l'Irak montre précisément cette limite. Après 2003, le pays est

devenu le théâtre d'une succession de violences : insurrection, affrontements confessionnels, implantation d'Al-Qaïda, puis émergence de l'État islamique.

Paradoxalement, l'intervention destinée à transformer l'équilibre régional a également contribué à modifier profondément le rapport de forces avec l'Iran. L'Irak de Saddam Hussein constituait auparavant un puissant contrepoids régional à Téhéran. Après 2003, l'Iran a progressivement développé une influence considérable à travers des partis, des réseaux politiques et des groupes armés alliés. L'Irak est alors devenu, en partie, un espace de confrontation indirecte entre Washington et Téhéran. Le paradoxe est saisissant : une intervention américaine conçue notamment dans le cadre de la stratégie de transformation du Moyen-Orient a contribué à créer un environnement dans lequel l'influence iranienne est devenue particulièrement importante. En 2026, le départ américain est d'ailleurs célébré par l'Iran et ses alliés comme une victoire stratégique, tandis que certains responsables et observateurs irakiens redoutent que les groupes armés soutenus par Téhéran disposent désormais d'une marge de manœuvre accrue. L'histoire possède parfois un sens de l'ironie que les stratèges ne peuvent pas prévoir.

LA LIBYE : RENVERSER UN POUVOIR SANS RECONSTRUIRE L'ÉTAT

La Libye raconte une histoire différente, mais pose une question comparable. En 2011, une coalition internationale menée notamment par la France et le Royaume-Uni, avec le soutien des États-Unis, intervient officiellement pour protéger les populations civiles. La résolution 1973 du

Conseil de sécurité autorisait notamment une zone d'exclusion aérienne et les mesures nécessaires à la protection des civils. Mais l'intervention évolue progressivement vers une politique de changement de régime. Une commission du Parlement britannique a par la suite conclu que l'intervention reposait sur des appréciations erronées et qu'elle avait évolué vers un changement de régime militaire sans stratégie suffisamment cohérente pour l'après-Kadhafi. Elle a également relevé les conséquences du conflit : effondrement politique et économique, affrontements entre milices et tribus, crise humanitaire et migratoire, circulation des armes et expansion de groupes jihadistes en Afrique du Nord. Le cas libyen démontre une nouvelle fois qu'il existe une différence fondamentale entre faire tomber un pouvoir et reconstruire un État. La première opération peut être réalisée avec des avions, des missiles, des renseignements et une supériorité technologique. La seconde nécessite du temps, de la légitimité, une administration, une réconciliation nationale et un compromis politique accepté par les populations. La puissance militaire peut gagner une bataille. Elle ne peut pas fabriquer une nation.

L'AFGHANISTAN : VINGT ANNÉES NE SUFFISENT PAS

L'Afghanistan apporte une autre dimension au problème. Pendant vingt ans, les États-Unis et leurs alliés ont consacré des ressources considérables à la sécurité, à l'administration, à la formation des forces afghanes et à la reconstruction. Pourtant, le retrait occidental de 2021 a révélé la fragilité du système construit pendant ces deux décennies. Les travaux du Special Inspector

General for Afghanistan Reconstruction ont précisément souligné les difficultés rencontrées dans la construction d'institutions adaptées au contexte afghan et les limites de certaines politiques de reconstruction. L'expérience afghane rappelle une vérité fondamentale : la durée d'une présence étrangère ne garantit pas la profondeur de l'enracinement institutionnel. Un État ne devient pas souverain parce qu'un modèle institutionnel est installé sur son territoire. Il devient souverain lorsque ses institutions sont suffisamment légitimes, autonomes et enracinées dans la société pour fonctionner sans la tutelle permanente d'une puissance étrangère.

UNE MÊME ERREUR, DES HISTOIRES DIFFÉRENTES

Il serait toutefois intellectuellement faux de présenter l'Irak, la Libye et l'Afghanistan comme trois copies conformes. Les trois pays ont des histoires différentes. Leurs sociétés sont différentes. Leurs institutions sont différentes. Leurs conflits internes sont différents. Et leurs acteurs locaux ont joué un rôle majeur dans leurs propres trajectoires. Il serait donc excessif d'attribuer toutes leurs difficultés à une seule puissance ou à une stratégie occidentale unique et parfaitement coordonnée. Mais cette nuance ne doit pas conduire à l'autre excès : celui qui consisterait à effacer la responsabilité des puissances qui disposent d'une supériorité militaire suffisante pour bouleverser l'équilibre d'un pays. Les responsabilités peuvent être multiples sans être nécessairement équivalentes. C'est précisément là que se situe la question essentielle. Une grande puissance peut avoir la capacité de renverser un gouvernement sans avoir la capacité politique, historique et institutionnelle de reconstruire durablement le pays qu'elle vient de bouleverser.

LE TEMPS COURT DE LA GUERRE ET LE TEMPS LONG DE L'HISTOIRE

Une intervention militaire se décide souvent dans un temps politique extrêmement court. Une crise éclate. Un gouvernement déclare qu'une menace est devenue intolérable. Une coalition se forme. Les avions décollent. Les missiles frappent. Le régime s'effondre. Mais l'histoire d'un pays ne fonctionne pas selon ce calendrier. Les conséquences peuvent apparaître cinq, dix ou vingt ans plus tard. C'est peut-être l'une des grandes leçons de l'Irak. L'intervention de 2003 est aujourd'hui vieille de vingt-trois ans. Et pourtant, l'Irak continue d'en vivre certaines conséquences. Le départ des dernières forces américaines ne ferme donc pas simplement une parenthèse militaire. Il marque la fin d'une longue séquence historique dont les effets institutionnels et géopolitiques continuent de peser sur le pays et sur la région. C'est cela que les stratégies de puissance ont parfois du mal à intégrer : le temps militaire est court, le temps historique est long.

Suite en page 9

Suite de la page 8

LORSQU'UN ÉTAT EST AFFAIBLI, LE VIDE NE RESTE JAMAIS VIDE

Lorsqu'une puissance extérieure contribue à désorganiser un État, elle ne crée pas nécessairement un espace neutre. Le vide sera occupé. Par une milice. Par un mouvement religieux. Par une organisation terroriste. Par un réseau criminel. Par une puissance régionale. Ou par plusieurs de ces acteurs simultanément. L'Irak l'a démontré. La Libye l'a démontré. L'Afghanistan l'a démontré sous une autre forme. Et les conséquences peuvent dépasser largement les frontières du pays concerné. Les armes circulent. Les combattants se déplacent. Les réfugiés fuient. Les trafics se développent. Les groupes armés trouvent de nouveaux territoires. Les puissances régionales interviennent. Une crise nationale devient alors une crise régionale. C'est pourquoi l'idée selon laquelle une guerre peut être soigneusement limitée à son théâtre initial est souvent trompeuse. Les sociétés ne sont pas hermétiques. Les frontières ne stoppent pas les idéologies, les armes, les capitaux clandestins ou les réseaux armés.

UNE PUISSANCE PEUT DÉTRUIRE PLUS VITE QU'ELLE NE PEUT RECONSTRUIRE

C'est peut-être la leçon la plus importante de ces trois expériences. La destruction est concentrée. La reconstruction est diffuse. Pour détruire une infrastructure, quelques frappes peuvent suffire. Pour reconstruire un système éducatif, il faut des années. Pour détruire une armée, quelques semaines peuvent suffire. Pour reconstruire une armée nationale légitime, il faut parfois une génération. Pour renverser un gouvernement, une opération militaire peut suffire.

Pour reconstruire une légitimité politique, il faut parfois plusieurs décennies. Cette disproportion devrait être au cœur de toute réflexion sur l'usage de la force. Car une puissance qui décide d'intervenir doit non seulement se demander si elle peut gagner la guerre. Elle doit aussi se demander ce qui se passera le lendemain de sa victoire. Qui gouvernera ? Avec quelle légitimité ? Avec quelle armée ? Avec quelle administration ? Avec quelle économie ? Avec quel compromis entre les différentes composantes de la société ?

Et surtout : que se passera-t-il lorsque la puissance étrangère finira par partir ?

LES GRANDES PUISSANCES ET LA TENTATION DU CHANGEMENT DE RÉGIME

Il faut alors poser une question plus large. Pourquoi certaines grandes puissances ont-elles si souvent considéré le changement de régime comme un instrument de leur politique extérieure ?

La réponse ne peut pas être réduite à une explication unique. Il peut s'agir de sécurité nationale, de lutte contre une menace, de protection de populations, de défense d'intérêts économiques, de compétition stratégique ou de volonté de modifier un rapport de forces régional. Ces motivations peuvent se combiner. Mais quelle que soit la justification initiale, une question demeure : qui assume la responsabilité des conséquences lorsque le changement de régime détruit un équilibre politique sans parvenir à construire un ordre nou-



veau ?

C'est ici que l'expérience récente impose une réflexion sur la puissance. Une grande puissance possède davantage de moyens. Elle dispose de technologies militaires supérieures. Elle possède des réseaux diplomatiques. Elle dispose de capacités économiques et financières considérables. Mais ces avantages ne lui donnent pas automatiquement une connaissance supérieure de l'histoire, de la culture et des équilibres internes des sociétés qu'elle prétend transformer.

LA SUPÉRIORITÉ MILITAIRE N'EST PAS UNE SUPÉRIORITÉ HISTORIQUE. LE DROIT DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES

C'est pourquoi le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes conserve une importance centrale. Un peuple peut vouloir changer son gouvernement. Il peut vouloir réformer ses institutions. Il peut vouloir renverser un régime. Mais la transformation de son avenir politique doit, autant que possible, appartenir à sa propre société et non être décidée par une puissance étrangère disposant simplement d'une supériorité militaire. Cela ne signifie pas que la communauté internationale doit rester passive devant toutes les crises. La diplomatie, la médiation, l'aide humanitaire, les sanctions, les missions internationales et les mécanismes collectifs de sécurité peuvent jouer un rôle. Mais il faut distinguer l'assistance de la tutelle, la protection de l'occupation, la coopération de la domination.

Car lorsqu'une puissance étrangère décide seule qu'un gouvernement doit tomber, elle prend également le risque de devenir responsable d'un processus qu'elle ne pourra plus contrôler.

LA PUISSANCE NE DONNE PAS LE DROIT DE DÉTRUIRE LES ÉTATS

Au terme de cette longue séquence, une conclusion s'impose avec une force particulière : le véritable problème ne réside pas seulement dans les erreurs commises après les interventions militaires, mais dans la logique même qui conduit les grandes puissances à croire qu'elles peuvent remodeler l'ordre politique d'autres nations par la force. Cette logique repose sur une confusion fondamentale entre la capacité d'agir et la légitimité d'agir. Parce qu'un État dispose d'une supériorité militaire, technologique et

économique, il peut être tenté de considérer cette puissance comme une autorisation implicite d'intervenir, de renverser, de réorganiser et de gouverner indirectement. Or la puissance ne crée pas, à elle seule, le droit. L'Irak en est l'une des illustrations les plus frappantes. En 2003, une puissance étrangère renverse un régime en quelques semaines. Mais vingt-trois ans plus tard, les conséquences de cette intervention continuent de se faire sentir. Entre-temps, l'Irak a connu l'insurrection, la violence confessionnelle, Al-Qaïda, l'État islamique, l'affrontement indirect entre Washington et Téhéran et une profonde transformation de son environnement géopolitique. La chute du régime n'a donc pas constitué la fin de la crise. Elle a constitué le début d'une nouvelle période historique. Cette expérience montre qu'un régime autoritaire, aussi contestable soit-il, ne peut pas être réduit à la seule personne de son dirigeant. Il s'inscrit dans un ensemble d'institutions, de rapports de force, d'administrations, de réseaux sociaux et d'équilibres territoriaux. Lorsque cet ensemble est brutalement démantelé, la société ne se transforme pas automatiquement en démocratie stable. Elle peut au contraire être confrontée à la fragmentation, à la compétition armée et à la perte de repères politiques communs. La volonté de supprimer une dictature peut ainsi produire, lorsqu'elle est imposée de l'extérieur, une situation dans laquelle la liberté politique devient plus difficile à construire. La Libye raconte une histoire différente, mais pose la même question.

Que se passe-t-il lorsqu'une puissance extérieure contribue à faire tomber un pouvoir sans pouvoir reconstruire ensuite une autorité nationale capable de réunifier le pays ?

L'Afghanistan apporte une autre réponse : même vingt années de présence militaire, de dépenses considérables et de construction institutionnelle ne suffisent pas nécessairement à créer un État politiquement autonome et durable. Ces expériences ne permettent pas de conclure que toute intervention extérieure est identique, ni que toutes les crises sont imputables à une seule puissance.

Mais elles permettent d'établir une leçon plus générale :

Une grande puissance peut posséder la capacité militaire de renverser un gouvernement sans posséder pour autant la légitimité,

la connaissance historique ou la capacité politique nécessaires pour reconstruire durablement le pays qu'elle vient de bouleverser. Cette distinction entre détruire et reconstruire est essentielle. La destruction peut être rapide, centralisée et techniquement planifiée.

La reconstruction, elle, dépend de facteurs beaucoup plus difficiles à contrôler : la confiance de la population, la légitimité des institutions, la réconciliation entre groupes rivaux, la reconstruction économique, la sécurité quotidienne et l'acceptation d'un projet politique commun. Une armée étrangère peut neutraliser des forces adverses. Elle ne peut pas fabriquer mécaniquement une communauté politique. Elle peut imposer des structures administratives. Elle ne peut pas garantir qu'elles seront reconnues comme légitimes. C'est pourquoi les agressions, invasions et interventions militaires des grandes puissances constituent un problème qui dépasse largement les frontières des pays attaqués. Lorsqu'un État est détruit, ce ne sont pas seulement ses dirigeants qui disparaissent. Ce sont ses institutions qui sont fragilisées, son économie qui est désorganisée, ses équilibres sociaux qui sont bouleversés et parfois ses voisins qui sont entraînés dans la crise. La guerre ne reste jamais nécessairement là où elle commence. Les armes traversent les frontières. Les combattants se déplacent. Les réfugiés fuient. Les trafics se développent. Les rivalités régionales s'intensifient. D'autres puissances interviennent à leur tour. Une guerre présentée comme limitée peut ainsi devenir le point de départ d'une déstabilisation régionale dont personne ne maîtrise plus véritablement l'issue. C'est précisément pourquoi le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne peut pas être considéré comme une simple formule diplomatique. Un peuple peut vouloir changer son gouvernement. Il peut vouloir réformer ses institutions. Il peut vouloir renverser un régime. Mais la décision de transformer son avenir politique doit, autant que possible, appartenir à sa propre société et non à une puissance étrangère disposant de la supériorité militaire. Car lorsqu'une grande puissance s'arroge le droit de décider quels gouvernements doivent tomber, quels États doivent être remodelés et quelles sociétés doivent être réorganisées, elle ne produit pas nécessairement davantage de liberté. Elle peut produire davantage de dépen-

dance, de fragmentation et de violence. La véritable question du XXI^e siècle n'est donc pas de savoir quelle puissance possède les armes les plus sophistiquées. Elle est de savoir si la puissance militaire doit donner à ceux qui la possèdent le droit de décider de l'avenir des autres peuples. L'histoire récente fournit une réponse inquiétante. On peut gagner une guerre sans gagner la paix. On peut renverser un régime sans construire un État. On peut détruire une armée sans construire une société stable. Et l'on peut vouloir imposer un nouvel ordre tout en créant les conditions du désordre. C'est pourquoi l'expérience irakienne devrait conduire les grandes puissances à une profonde remise en question de la politique du changement de régime par la force. Cette remise en question ne devrait pas seulement porter sur le coût financier ou militaire d'une intervention. Elle devrait porter sur ses fondements mêmes : Qui décide qu'un régime doit être renversé ? Au nom de quelle légitimité ? Avec quelles garanties pour la population ? Selon quel calendrier de retrait ?

Et surtout, quelles responsabilités l'intervenant accepte-t-il d'assumer lorsque la destruction de l'ordre existant provoque des conséquences qu'il ne maîtrise plus ?

Car il existe une différence fondamentale entre défendre ses intérêts et détruire l'ordre politique d'une autre nation.

La première relève de la politique internationale. La seconde peut devenir une catastrophe historique.

L'Irak, la Libye et l'Afghanistan ne sont pas des copies conformes. Mais leurs trajectoires rappellent toutes trois une vérité essentielle : la puissance militaire permet de vaincre un adversaire ; elle ne permet pas nécessairement de reconstruire une société. Et lorsque les grandes puissances utilisent leur supériorité militaire pour imposer leur volonté à des États plus faibles, elles ne devraient jamais oublier une vérité élémentaire :

Un État peut être détruit en quelques mois. Ses institutions peuvent mettre des générations à se reconstruire. Mais les conséquences de sa destruction peuvent marquer toute une région pendant des décennies. L'Irak de 2026, après plus de vingt ans de guerre et de présence militaire étrangère, est l'un des témoignages les plus éloquentes de cette vérité. Le départ des dernières forces américaines ferme une séquence militaire, mais il ne ferme pas nécessairement la séquence historique ouverte en 2003. La leçon ne consiste donc pas à affirmer que toute action internationale est illégitime ou que toute souveraineté doit être considérée comme absolue quelles que soient les circonstances. Elle consiste à rappeler que l'usage de la force doit rester exceptionnel, encadré par le droit, proportionné à la menace et accompagné d'une véritable réflexion sur les conséquences humaines et politiques. La protection des populations ne peut pas devenir un prétexte automatique à la domination. La lutte contre une menace ne peut pas justifier indéfiniment la destruction des institutions d'un pays. Et surtout, aucune puissance, aussi forte soit-elle, ne devrait confondre sa capacité à détruire avec un droit à décider de l'avenir des autres peuples. La puissance militaire permet de détruire. Elle ne donne pas le droit de reconstruire le monde à sa convenance.

S.L

LA NOUVELLE REPUBLIQUE

UNE DISTINCTION QUI SALUE UNE INTERPRÉTATION ET UNE MÉMOIRE

Lydia Larini consacrée à Milan pour son rôle dans « Hadda »

La comédienne algérienne Lydia Larini a été distinguée du prix de la meilleure actrice au Festival du cinéma indépendant de Milan pour son rôle dans « Hadda », le long métrage de fiction réalisé par Ahmed Riad.



Une récompense qui vient mettre en lumière une interprétation, mais aussi une œuvre consacrée à une page importante de l'histoire algérienne. La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a salué cette consécration dans un message publié sur sa page Facebook. « Consécration d'une actrice... consécration d'une histoire algérienne », a-t-elle écrit, avant de féliciter Lydia Larini pour son prix. La ministre a notamment souligné la manière dont la comédienne a incarné, à travers le personnage d'une infirmière et moudjahida, « une facette de la femme algérienne : celle qui a fait du sacrifice une posture et du don de soi un honneur ».

LYDIA LARINI, UN PARCOURS CONSTRUIT ENTRE SCÈNE ET ÉCRAN

Née en 1982 à Batna, Lydia Larini monte sur les planches dès l'âge de 14 ans. Le théâtre constitue ainsi le premier terrain d'expression d'une carrière qu'elle poursuivra ensuite au cinéma et à la télévision. Au fil

des années, la comédienne s'est illustrée dans des registres variés. Elle apparaît notamment dans « Mostefa Ben Boulaïd » d'Ahmed Rachedi et « Mascarades » de Lyes Salem, avant de participer à « Abou Leila » d'Amin Sidi-Boumediène. C'est toutefois son interprétation de Hadjer dans « La Vie d'après », réalisé par Anis Djaâd, qui lui permet en 2021 de retenir particulièrement l'attention. Elle y incarne une veuve confrontée au poids des regards et des rumeurs dans son village, dans un rôle qui lui vaut des critiques très favorables. Son parcours comprend également des apparitions dans plusieurs productions télévisées, parmi lesquelles « Mashaer », « Jouha », « Le Tatouage », « Yemma » ou encore « El Khawa ». Au théâtre, elle a notamment joué dans « Le Talon d'Argent », « Jugurtha », « Noce de Sang

», « El Djamilat » ou encore « Silhouette d'Ombre ». Cette expérience accumulée sur scène comme devant la caméra trouve aujourd'hui un nouvel écho avec « Hadda », où elle porte le personnage central du récit.

« HADDA », L'ENGAGEMENT DES INFIRMIÈRES DANS LE MAQUIS

Avec son rôle de Hadda, Lydia Larini marque un tournant charnière dans sa carrière. Produit par Tayda Films avec le soutien du ministère de la Culture et des Arts, « Hadda » est un film de fiction de 76 minutes, sorti en 2025. Le scénario, signé Hayat Younsi, s'inspire de Six ans au maquis (1956-1962), récit-témoignage de Yamina Cherrad Bennaceur, survivante de la première promotion d'infirmières ayant rejoint le maquis et aujourd'hui âgée de

90 ans. L'histoire se déroule au cœur des montagnes pendant la Guerre de Libération. Hadda, infirmière et moudjahida, vit dans une cabane abandonnée qu'elle transforme en refuge. Elle y soigne les combattants blessés, forme de jeunes femmes aux premiers secours et assure la liaison entre les villages et les fronts de combat. Son quotidien bascule avec l'arrivée d'un officier français. La présence de ce dernier fait peser une menace sur cet équilibre fragile et installe progressivement une tension autour du refuge. À travers ce personnage, le film s'intéresse à une dimension souvent moins visible de la lutte de libération : celle des femmes engagées dans les soins et la transmission. Leur mission exigeait à la fois courage et discrétion, dans un contexte où la moindre imprudence pouvait mettre en danger les soignantes

comme les personnes qu'elles protégeaient. Tourné principalement à Constantine et Skikda, le film s'appuie sur une distribution réunissant notamment Hamid Mesbah, Louisa Nehar et Hamza Hamoudi. Il a également été primé lors du 12e Festival international du film d'Alger, en décembre 2025.

AHMED RIAD, DE L'INTERPRÉTATION À LA RÉALISATION

Avec « Hadda », Ahmed Riad signe son premier long métrage de fiction. Son parcours s'est construit à la croisée de l'interprétation, de la production et de la réalisation. D'abord acteur, il s'est ensuite orienté vers la production télévisuelle et cinématographique avant de passer derrière la caméra. Diplômé en réalisation cinématographique à Paris et formé au Cours Florent, il revendique une approche où la fiction permet de revisiter des épisodes marquants de l'histoire algérienne avec une volonté de raconter sans renoncer à la dimension artistique. Son parcours comprend notamment des œuvres comme « Zaeer Al Dhalam » (Le Rugissement des ténèbres), « El Kachaf » (L'Éclaireur), « El Hob Aamaa » (L'Amour est aveugle) et « Antar Ould Cheddad ». Avec « Hadda », son regard rencontre celui de Lydia Larini autour d'un personnage féminin inspiré d'une histoire réelle. À Milan, cette rencontre entre une comédienne, un réalisateur et une mémoire de la Guerre de Libération vient ainsi de franchir une nouvelle étape.

LA NATION

CRASH DU VOL D'AIR ALGÉRIE AU NORD DU MALI EN 2014

Swiftair condamnée à l'amende maximale pour homicides involontaires

Douze ans après le crash du vol AH5017 d'Air Algérie, qui avait fait 116 morts au nord du Mali, la justice française a condamné lundi 28 septembre 2026 la compagnie espagnole Swiftair, propriétaire de l'appareil affrété par Air Algérie, à l'amende maximale de 225.000 euros pour homicides involontaires. Le tribunal correctionnel de Paris a ainsi suivi les réquisitions du parquet formulées lors du procès qui s'était tenu en mars dernier. La juridiction a retenu la responsabilité pénale de Swiftair, estimant que des négligences dans la formation et l'entraînement de l'équipage avaient « contribué de façon certaine à l'accident ».

Le drame remonte au 24 juillet 2014. Le McDonnell Douglas MD-83, exploité par Swiftair et affrété par Air Algérie, effectuait la liaison Ouagadougou-Alger sous le numéro de vol AH5017 lorsqu'il s'est écrasé dans une zone désertique du

nord du Mali, peu après son décollage du Burkina Faso. Les 110 passagers et les six membres d'équipage présents à bord ont tous péri.

Parmi les victimes figuraient notamment 54 ressortissants français, 23 Burkinabè, ainsi que des Libanais et des Algériens. L'accident avait suscité une vive émotion dans les pays concernés et donné lieu à plusieurs années d'enquêtes et de procédures judiciaires.

Au terme du procès, les juges ont considéré que les lacunes dans la préparation et l'entraînement de l'équipage avaient constitué des éléments déterminants dans la catastrophe. Selon les conclusions retenues par le tribunal, l'équipage n'avait pas été en mesure de réagir de manière appropriée à la situation ayant précédé l'accident.

La défense de Swiftair avait contesté cette analyse lors de l'audience de mars, mettant notamment en avant différents

manquements et rappelant le non-lieu prononcé en Espagne dans cette même affaire. Ces arguments n'ont toutefois pas convaincu le tribunal correctionnel de Paris.

La décision a été accueillie avec soulagement par les associations de victimes. La Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (Fenvac), partie civile dans le dossier, a estimé que cette condamnation constituait « une étape importante dans la reconnaissance des responsabilités pénales liées à cette catastrophe ».

De son côté, Suzanne Aillot, vice-présidente de l'association AH5017 Ensemble, a également salué le verdict après douze années de mobilisation. Elle a souligné que la décision mettait en évidence les manquements reprochés à Swiftair, alors que la compagnie avait, selon elle, tenté de mettre en cause d'autres facteurs, notamment les pilotes ou le

fonctionnement du pilote automatique.

« Ça fait des années que, collectivement, avec l'association AH5017 Ensemble, on avait comme objectif d'obtenir un procès », a-t-elle déclaré, évoquant un « sentiment d'aboutissement » après une longue bataille judiciaire.

Le crash du vol AH5017 avait donné lieu à de multiples investigations au Mali, en France, au Burkina Faso et en Espagne. La procédure française s'est finalement concentrée sur les éventuelles responsabilités pénales de la compagnie exploitante, au regard notamment de ses obligations en matière de formation et de préparation de l'équipage.

La condamnation prononcée à Paris intervient ainsi douze ans après l'accident et constitue une nouvelle étape judiciaire pour les familles des 116 victimes, qui ont longtemps réclamé que les responsabilités dans cette catastrophe soient établies.

GÉNOCIDE SIONISTE EN PALESTINE OCCUPÉE

Des martyrs et blessés lors d'une frappe aérienne à Gaza

Cinq Palestiniens ont été tués et plus de dix autres blessés mercredi lors d'une frappe aérienne israélienne qui a ciblé un véhicule dans le quartier de Tel al-Hawa, à Gaza.

L'hôpital Al-Shifa a indiqué avoir reçu quatre corps et plusieurs blessés suite à cette frappe. Depuis le cessez-le-feu du 11 octobre 2025, le bilan s'élève à 1 431 morts et 5 026 blessés, auxquels s'ajoutent les corps de 834 martyrs retrouvés. Plusieurs Palestiniens ont été blessés, dont certains grièvement, mercredi, dans une frappe menée par un drone israélien qui a tiré un missile sur un groupe de personnes rassemblées devant la mosquée des Awqaf, dans le secteur d'Al-Mawasi, à l'ouest de Khan Younès, dans le sud de la bande de Gaza. L'hôpital Nasser de Khan Younès a indiqué que plusieurs blessés avaient été admis dans l'établissement à la suite de la frappe, précisant que certains d'entre eux étaient dans un état grave. Par ailleurs, six Palestiniens avaient été tués et 15 autres blessés dans une frappe israélienne ayant visé un véhicule dans le quartier de Tal al-Hawa, à Gaza.

DES COLONS PRENNENT D'ASSAUT LA ZONE « RAS » ET ACCOMPLISSENT DES RITUELS À UNE SOURCE D'EAU HISTORIQUE

Des colons ont pris d'assaut la zone « Ras » dans la ville d'Al-Jib, au nord-ouest de Jérusalem, mercredi, et ont effectué ce qu'ils appellent des rituels de « purification » dans une source d'eau historique de la région. Le gouvernorat de Jérusalem a signalé que des colons avaient accompli des rituels talmudiques, notamment des ablutions rituelles, précisant qu'ils avaient envahi la zone quelques jours auparavant et y avaient hissé des drapeaux israéliens. Le maire d'Al-Jib, Samer Abed Rabbo, a déclaré dans un communiqué de presse que l'incursion des colons dans la zone s'inscrivait dans une campagne menée sous prétexte qu'il s'agissait d'un lieu saint. Il a souligné que ce prétexte n'é-



tait qu'un leurre pour s'emparer du contrôle de la zone et s'appropriier la source d'eau, comme cela s'est déjà produit dans de nombreuses autres régions. Dans le même contexte, le gouvernorat de Jérusalem a mis en garde contre le danger d'une escalade des incursions coloniales dans la région, accompagnées de l'érection de drapeaux et de l'exécution de rituels talmudiques, considérant que ces pratiques s'inscrivent dans le cadre de tentatives d'imposer une nouvelle réalité sur les terres de la ville et de la prise de contrôle progressive de ses sites naturels et archéologiques. Le gouvernorat a souligné que la répétition de ces incursions exigeait la protection de la zone et la préservation de son caractère historique et de son statut auprès des habitants d'Al-Jib, ainsi que l'arrêt des tentatives visant à changer sa réalité ou à en faire un site fermé aux citoyens. Le site archéologique de la ville d'Al-Jib remonte à l'âge du bronze, vers 3100 avant J.-C., lorsqu'elle était connue sous le nom de royaume cananéen de Gabaon, et était célèbre à cette époque pour son industrie de la poterie, ce qui en fait l'un des sites d'importance historique et archéologique du gouvernorat de Jérusalem.

1300 COLONS PRENNENT D'ASSAUT LA MOSQUÉE AL-AQSA LE CINQUIÈME JOUR DE LA FÊTE JUIVE DE SOUCCOT

Mercredi, cinquième jour de la fête juive de Souccot, 1 317 colons ont envahi les cours de l'esplanade des Mosquées, sous haute surveillance des forces d'occupation israéliennes.

Le gouvernorat de Jérusalem a rapporté que des actions provocatrices et des rituels religieux publics se sont poursuivis tout au long de la fête dans l'esplanade des Mosquées. Des prières collectives, des chants et autres rites religieux ont notamment eu lieu dans la partie orientale de la mosquée, tandis que l'accès des fidèles musulmans restait restreint, certains se voyant même refuser l'entrée lors des incursions des colons. Ces actions s'inscrivent dans une volonté d'imposer une nouvelle réalité à la mosquée Al-Aqsa et de modifier le statu quo.

Dans ce contexte, une vidéo a montré l'ancien député Moshe Feiglin accomplissant le rituel des « Quatre Types » à l'est de l'esplanade des Mosquées. Ce rituel implique l'utilisation de cédrat, de palmes et d'autres plantes associées à la fête juive de Souccot.

Le gouvernorat a ajouté que les autorités d'occupation avaient fermé la route menant à la porte des Lions (Bab al-Asbat) et l'entrée de la route du Tombeau, qui conduit à la ville de Silwan, afin de garantir l'accès des colons au Mur occidental (mur al-Buraq), le cinquième jour de Souccot.

Hier, mardi, 966 colons ont pénétré dans l'esplanade des Mosquées par la porte des Maghrébins, sous forte protection de la police d'occupation israélienne. Ils ont accompli des rituels et des prières talmudiques, chanté et applaudi dans les cours.

Depuis le début des fêtes juives, les abords de la mosquée Al-Aqsa sont le théâtre d'une recrudescence des incursions de colons, sous forte protection de la police d'occupation, en parallèle

avec l'instauration de mesures militaires à Jérusalem.

Ces incursions se poursuivent pendant la fête des Tabernacles (Souccot), qui a débuté le 26 septembre et se termine le 2 octobre. Elles font suite aux fêtes juives de Roch Hachana (le Nouvel An hébraïque) les 12 et 13 septembre, et de Yom Kippour (le Jour du Grand Pardon) les 21 et 22 septembre.

Selon les données du gouvernorat de Jérusalem, le nombre de colons ayant pénétré dans les abords de la mosquée Al-Aqsa depuis le début de l'année s'élève à 52 277, dans un contexte d'incursions quotidiennes et d'une augmentation des manifestations publiques de rituels religieux et des violations des règles religieuses au sein de l'enceinte de la mosquée.

LE CONSEIL NATIONAL : LEVER LE DRAPEAU PALESTINIEN AUX NATIONS UNIES EST UNE ÉTAPE HISTORIQUE QUI A CONSOLIDÉ LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE L'ÉTAT DE PALESTINE

Le Conseil national palestinien, dans une déclaration à l'occasion de la Journée du drapeau palestinien, a déclaré que le hissage du drapeau de l'État de Palestine au siège des Nations Unies à New York le 30 septembre 2015, pour la première fois, en présence du président Mahmoud Abbas, constituait un moment national charnière et une étape historique qui a consolidé la présence de l'État de Palestine dans les forums internationaux et incarné la reconnaissance internationale croissante du

droit de notre peuple à la liberté, à l'indépendance et à l'établissement de son État indépendant, en application de la résolution n° (69/320) de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 10 septembre 2015. Dans un communiqué publié mercredi par le Conseil national, il a ajouté que hisser le drapeau n'était pas simplement une cérémonie symbolique, mais représentait plutôt l'expression de la lutte de notre peuple, de ses sacrifices et du sang de dizaines de milliers de martyrs et de prisonniers qui ont consacré le nom de la Palestine par leur sang et leur fermeté, et ont hissé le drapeau de l'État de Palestine parmi les nations, ainsi que des efforts politiques et diplomatiques menés par le président Mahmoud Abbas pour défendre nos droits nationaux et notre attachement à une paix fondée sur le droit international et les résolutions de la légitimité internationale. Le Conseil a expliqué que cela contribuait à renforcer la position de l'État de Palestine et à consolider son récit et ses droits inaliénables, notamment le droit de notre peuple à l'autodétermination et à la création de son État indépendant. À l'inverse de ces efforts pacifiques, le Conseil a déclaré que le gouvernement israélien d'extrême droite continue d'entraver les initiatives politiques visant à instaurer une paix juste par des politiques d'agression et d'occupation, en perpétrant des massacres, des déplacements forcés, un nettoyage ethnique et une judaïsation, et en protégeant la violence et le terrorisme commis par les colons contre notre peuple, dans une tentative flagrante de saper la solution à deux États et d'imposer la réalité des colonies sur le terrain. Le Conseil a affirmé que le drapeau de l'État de Palestine hissé aux Nations Unies restera un symbole de la fermeté de notre peuple et un témoignage de l'existence de l'État de Palestine et de ses droits inaliénables, soulignant qu'une paix juste et durable ne pourra être atteinte qu'en mettant fin à l'occupation israélienne et en incarnant l'indépendance de l'État de Palestine sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et en garantissant le droit de notre peuple à l'autodétermination, ce qui permettra à l'État de Palestine d'obtenir le statut de membre à part entière des Nations Unies, conformément à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international.

3 recettes de petit-déjeuner salé parfaits pour la glycémie !

Le matin, nous avons l'habitude de prendre un petit-déjeuner sucré. Mais celui-ci entraîne des pics de glycémie mauvais pour la santé à long terme. Une bonne option serait de commencer la journée par du salé.

PETIT-DÉJEUNER SALÉ : DES PROTÉINES, DES LÉGUMES ET DES GRAINES SAINES

Pour éviter les fringales, les coups de mou, les prises de poids... Il est important de surveiller sa glycémie. Ainsi, dès le matin, il est préférable de ne pas provoquer des pics de glycémie avec des ingrédients trop sucrés comme le jus de fruits ou les



pâtes à tartiner. Ainsi, l'une des possibilités est d'opter pour un petit-déjeuner salé. Pour cela, plusieurs possibilités : La tartine à l'avocat : un fruit rassasiant qui aide à réduire la glycémie. On peut la composer d'une belle tranche de pain aux céréales, d'un demi-avocat légèrement

écrasé à la fourchette, d'un filet d'huile d'olive et d'un œuf dur découpé en tranche. Quelques tomates si c'est la saison ! ;

Omelette aux légumes : l'œuf est une bonne façon de maintenir une glycémie stable tout au long de la journée. Consommer une protéine au réveil empêche les

fluctuations de glycémie ;

Tofu, fromage, yaourt grec : des protéines pour diminuer les fringales et les envies de sucré.

Pour composer un petit-déjeuner sucré, plusieurs règles à retenir : il faut intégrer une source de protéine, des légumes pour les fibres, les vitamines et

les minéraux et des graines saines comme les avocats ou les noix pour entraîner une sensation de satiété. Attention à l'excès de sel. Opter pour un petit-déjeuner salé permet d'éviter les pics de glucoses et un creux à 10h. Plus vous mangez de sucre, plus vous aurez envie d'en manger !

L'OPTION SUCRÉE QUI PREND SOIN DE VOTRE GLYCÉMIE

Si manger salé est trop compliqué pour vous dès le réveil, il existe des options sucrées qui prennent soin de votre glycémie. Il est par exemple possible d'opter pour un porridge, de préférence avec du quinoa, dans lequel vous allez ajouter du yaourt végétal au lait de coco, de la cannelle et quelques pistaches (ou un oléagineux de votre choix). Il est possible d'ajouter quelques baies comme des myrtilles ou des framboises. Si ce n'est pas la saison, prenez-les surgelées. Il est également possible d'ajouter une banane. L'idée est surtout de consommer, dès le matin, une source de protéines : les fruits ne doivent pas être le centre de votre petit-déjeuner.

DÉBUTER LA MÉDITATION

10 conseils pour apprendre

Méditer n'est pas inné : cela s'apprend. Pour savoir par où commencer, voici quelques conseils à la fois pratiques et théoriques.

SE DÉGAGER DU TEMPS

Caler une séance de méditation entre deux rendez-vous est voué à l'échec si l'on est peu expérimenté. Pour les premières fois, mieux vaut prévoir du temps devant soi et se libérer de toute contrainte pour permettre à l'esprit de mieux fonctionner. Une fois exercé, vous saurez plus rapidement vous mettre dans le bon état d'esprit et pourrait faire de courtes séances de méditation ou en faire n'importe où et dans n'importe quel contexte. Caler une séance de méditation entre deux rendez-vous est voué à l'échec si l'on est peu expérimenté. Pour les premières fois, mieux vaut prévoir du temps devant soi et se libérer de toute contrainte pour permettre à l'esprit de mieux fonctionner. Une fois exercé, vous saurez plus rapidement vous mettre dans le bon état d'esprit et pourrait faire de courtes séances de méditation ou en faire n'importe où et dans n'importe quel contexte.

CHOISIR LE TYPE DE MÉDITATION QUI CONVIENT LE MIEUX

Méditation Vipassana, méditation en pleine conscience, Zen, Transcendantale,... Il existe différentes techniques de méditation et ce qui convient à l'un(e), ne convient pas nécessairement à l'autre. Avant de se lancer dans la méditation, il est donc indispensable de tester les types de méditations existantes et de la choisir en fonction de ses attentes et de sa personnalité. Pour vous aider à faire votre choix, voici la liste des différentes techniques de méditations.

CHOISIR UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ

Fuyez le bruit et privilégiez un endroit calme dans lequel vous vous sentez bien. Les endroits propices à la méditation sont en général, les lieux où la nature est reine. Une pièce dédiée dans votre logement,

que vous aurez aménagée en « temple » de la méditation facilite sa pratique. Côté vêtements, optez pour une tenue ample aux matières souples pour laisser le corps s'exprimer librement.

ADOPTER LA BONNE POSTURE

Ne vous sentez pas obligé de vous positionner en tailleur avec les deux mains posées sur les genoux et les pouces qui forment un « O ». L'accès à la méditation est possible dans n'importe quelle posture pourvu que l'on se sente bien et détendue. Avec le temps, seront travaillés le lâcher-prise et la souplesse des différentes parties du corps.

FAIRE LE VIDE

Pour méditer, l'esprit doit être libre, « déparasité » de toute pensée. Au départ, cet exercice est très difficile. Dans nos modes de vie actuels, hyperconnectés et multi-tâches, il n'est pas souvent demandé à notre cerveau de ne pas être sur le qui-vive. Pour faire le vide, concentrez-vous sur votre respiration, avec de longues inspirations et expirations dans le

but d'abaisser votre rythme cardiaque. Laissez venir les pensées, ne cherchez pas à les chasser, mais laissez-les partir d'elles-mêmes.

DÉTENDRE SES MUSCLES

La relaxation musculaire doit être progressive mais totale pour atteindre un état de lâcher-prise. Pour cela, sentez tous les muscles de chaque zone de votre corps se détendre au fur et à mesure. Pour vous y aider, vous pouvez vous aider des techniques de sophrologie basées sur la visualisation.

ÊTRE PATIENT

Ne soyez pas trop exigeant avec vous-même au départ, vous n'atteindrez pas immédiatement l'état méditatif d'un moine bouddhiste et c'est tout à fait normal. Méditer est un long apprentissage, un conditionnement du corps mais aussi un mode de vie qui englobe l'humain sous tous ses aspects.

SE CONCENTRER SUR SA RESPIRATION

En se concentrant sur son souffle, les pensées s'éloignent et l'accès à la méditation profonde est possible. La respiration profonde consiste en une respiration abdominale qui part du diaphragme (bas du ventre), pour arriver jusqu'aux poumons. Le haut du corps doit rester immobile tout en gonflant le ventre.

FERMER LES YEUX

Pour parvenir à une concentration maximale, il est préférable de fermer les yeux. Loin de toute stimulation visuelle, l'esprit est plus propice à se relâcher. Toutefois, si vous vous sentez proche de la somnolence, les yeux seront maintenus ouverts car méditer n'est pas s'endormir.

APPRIVOISER SES ÉMOTIONS

Apprendre à méditer peut être déroutant. Avoir l'esprit toujours occupé permet de ne pas se pencher sur le sens existentiel de la vie, parfois générateur d'angoisse.

La méditation permet justement d'accepter les états émotionnels quels qu'ils soient pour apprendre à cohabiter avec eux et à les dépasser.

Face au stress, la méditation plus efficace que les vacances

Selon une étude menée par une équipe de chercheurs de l'Université de Californie aux Etats-Unis, méditer serait plus efficace pour vaincre le stress que les vacances, aussi agréables soit-elles.

MÉDITER POUR VAINCRE LE STRESS

La reprise du travail est très souvent synonyme de stress. Mais au lieu de compter les jours qui vous séparent de vos prochaines vacances, tournez-vous vers la méditation. Selon une étude, publiée dans la revue médicale Translational Psychiatry, méditer aurait des effets bénéfiques sur notre métabolisme à long terme, alors que les vacances provoqueraient un bien-être psychologique à plus court terme. Pour parvenir à cette conclusion, les chercheurs américains ont proposé à une centaine de femmes de passer une semaine de vacances dans un complexe hôtelier. La moitié des participantes a bénéficié, pendant cette semaine, de séances de méditation et de yoga. Pour mesurer le taux de stress chez chacune d'entre elles, les chercheurs ont

effectué des prélèvements de sang et leur ont posé un certain nombre de questions avant et après le séjour, puis un mois et dix mois plus tard.

MÉDITER EST PLUS EFFICACE À LONG TERME

Résultat : après la semaine de vacances, les participantes étaient plus relaxées, ce repos avait en effet eu un impact fort et immédiat sur les réseaux moléculaires associés au stress et sur les voies immunitaires. Mais les chercheurs ont pu constater qu'à long terme, les femmes qui avaient médité pendant leurs vacances avaient ressenti moins de symptômes de dépression et moins de stress, dans les semaines qui ont suivi. « La signature moléculaire de la méditation, chez des personnes qui la pratiquent régulièrement est bien distincte et plus durable que celles des vacances, pour des personnes qui ne pratiquent pas la méditation », analyse Elissa Epel professeure de psychiatrie à l'Université de Californie et auteure de l'étude. « Elle serait aussi le gage d'un vieillissement sain ».



Selection du vendredi

TF1

20h10

Football
France - Italie

Après deux matchs en Turquie (27^e au classement FIFA) puis en Belgique (8^e), les Bleus (3^{es}) reçoivent les Italiens (15^{es}) trois jours avant d'accueillir les Belges et de boucler cette série de quatre confrontations en dix jours. Absente des trois dernières Coupes du monde, l'Italie vit une crise sans précédent et son dernier échec dans la course au Mondial 2026 a précipité le départ de son sélectionneur, Gennaro Gattuso, remplacé par Roberto Mancini. Pour rappel, le deux premiers du classement seront qualifiés pour les quarts de finale de cette Ligue des nations.



5

20h05

Monsieur Hire

Avec Michel Blanc, Sandrine Bonnaire, Luc Thuillier, André Wilms, Eric Béranger, Marielle Berthon, Philippe Dormoy, Marie Gaydu, Michel Morano, Nora Noël, Cristiana Reali, Bernard Soufflet, André Bauduin, Rozeen Landrevie, Francis Baudet
Chargé d'enquêter sur le meurtre d'une jeune femme, un inspecteur est conduit à s'intéresser à monsieur Hire, un curieux tailleur, solitaire, détesté de ses voisins, qui élève des souris blanches dans son atelier. Il est d'emblée soupçonné, d'autant que son passé révèle un homme déjà condamné pour attentat à la pudeur. Le soir, chez lui, tapi dans l'obscurité, il observe Alice, la jeune femme d'en face, lorsqu'elle se déshabille ou reçoit son jeune amant, Émile. Par une nuit d'orage, Alice aperçoit le visage de monsieur Hire derrière sa fenêtre. Mais au lieu d'être furieuse ou inquiète, elle cherche à le connaître.



La roue de la
fortune célébrités



20h00

Présenté par : Eric Antoin

Éric Antoine accueille neuf personnalités prêtes à faire tourner la célèbre roue et à résoudre les énigmes pour récolter un maximum d'argent au profit d'associations. Roselyne Bachelot, Gil Alma, Hinaupoko Devèze (Miss France 2026), Marine Leonardi, Emy, Arié Elmaleh, Nelson Monfort, Sophie Davant et Jérôme Anthony tenteront leur chance. Entre cases Banqueroute, Échange et autres pièges, ils devront faire preuve de réflexion et compter sur la chance. Cette spéciale

réserve aussi plusieurs nouveautés, dont de nouvelles cases, une cagnotte solidaire et une caverne imaginée pour l'occasion. Tous auront le même objectif : faire grimper les gains pour les associations qu'ils défendent.



france
2

20h10

Capitaine Marleau



Avec Corinne Masiero, Christopher Bayemi, Eric Caravaca, Jonathan Lambert, Inna Modja, Bernie Bonvoisin, Irène Jacob, Jérôme Kircher, Elan Ben Ali, Marie-Julie Baup, Roland Menou, Marceau Ebersolt, Kévin Duforest, Gina Gomes, Claude Alexandre Eclar

Joseph Nyandoro, un ex-président africain, vit en exil dans un village français. Jocelyn Gramont, un maraîcher, est retrouvé mort, tué par arme à feu. Marleau découvre que la victime et le président s'étaient liés d'amitié. Cette amitié lui aurait-elle coûté la vie ? Nyandoro envisageait de s'installer définitivement dans ce village, mais la belle Inissa, son éminence grise, le poussait à reconquérir le pouvoir en Afrique.

france
3

20h10

Le grand bêtisier

Présenté par : Camille Cerf

Pour célébrer 50 ans de rire à la télévision, Camille Cerf nous embarque dans un grand voyage à travers les images les plus cultes, les plus inattendues et les plus hilarantes de ces cinq dernières décennies. Dans le cadre exceptionnel du musée des Arts forains de Paris, cette soirée festive et familiale réunit toutes les générations autour d'un seul mot d'ordre : rire ! Au programme de cette soirée : des archives cultes, les plus grands délires de nos célébrités, les moments mythiques des jeux télé, les aléas des émissions en direct, les ratés savoureux des émissions culinaires, des séquences irrésistibles avec les enfants et les animaux,...



W9

20h025

Enquête d'action



Présenté par : Marie-Ange Casalta

Alors qu'ils interpellent un dealer de crack, Damien et Christophe, policiers à Montargis, n'en reviennent pas. Car en plus de la drogue, ils retrouvent sur lui des munitions. D'où viennent ces cartouches : vol, trafic ou règlement de comptes ? Dans cette commune située dans le département du Loiret, à 120 kilomètres au sud de Paris, c'est du jamais vu ! Méfiez-vous de son surnom bucolique, la «Venise du Gâtinais» : à Montargis, le travail ne manque jamais !

71,5 LES BESOINS liés au relèvement et à la reconstruction pour l'économie de la bande de Gaza atteignent 71,5 milliards de dollars, tandis que plus de 90 % de la population gazaouie en âge de travailler est sans emploi.

BATAILLE COMMERCIALE EUROPE-CHINE

Entre protection et dépendance, le dilemme européen

À Madrid, devant le roi Felipe VI et le patronat espagnol réunis pour un forum économique, Emmanuel Macron a sonné l'alarme. L'Europe, a-t-il averti hier mercredi, enregistre « un milliard d'euros de déficit commercial avec la Chine » chaque jour. Une hémorragie qui, selon le président français, accélère la désindustrialisation du continent.

Appelant l'UE à « mieux protéger son marché » et à renforcer son autonomie stratégique, il a dénoncé une Chine qui subventionnerait ses entreprises « huit fois plus que la moyenne de l'OCDE » et pratiquerait des « prix cassés » pour évincer les Européens de secteurs clés comme l'automobile, la chimie ou la machine-outil. Le discours est fort, le constat est réel. Mais il ne raconte qu'une partie de l'histoire. Car l'avance prise par la Chine face à l'économie européenne ne s'explique pas seulement par la désindustrialisation du Vieux Continent. Elle est plus profonde, plus structurelle, et surtout, plus stratégique.

LA CHINE JOUE LE MULTILATÉRALISME QUAND L'EUROPE SE REPLIE

Si l'Europe s'interroge sur sa doctrine commerciale, la Chine, elle, a une doctrine claire depuis vingt ans : croire fermement au multilatéralisme mondial et à la logique du gagnant-gagnant. Là où Bruxelles a souvent vu le commerce international comme une compétition à réguler, Pékin l'a vu comme un réseau à tisser. L'exemple le plus frappant est l'Afrique. Ce ne sont pas des dizaines, mais des centaines d'entreprises chinoises qui ont investi massivement sur le continent au cours des quinze dernières années. Routes, ports, zones industrielles, usines de batteries, parcs solaires : la Chine ne se contente pas de vendre, elle s'installe, elle

co-produit, elle forme. Et surtout, pour les Chinois, le partage de savoir n'est pas un obstacle pour conclure des accords. C'est un levier. Pékin accepte le transfert de technologie, la formation d'ingénieurs locaux, l'ouverture de chaînes de valeur. Une philosophie à l'opposé de la frilosité européenne, souvent réticente à partager ses brevets, de peur de créer un concurrent. Résultat : en Afrique, premier marché d'avenir de 1,4 milliard de consommateurs, la Chine est désormais perçue comme un partenaire de développement, l'Europe comme un ancien fournisseur qui donne des leçons.

Cette approche explique pourquoi l'industrie chinoise a progressé si vite. Elle n'a pas seulement copié, elle a appris en produisant partout, en s'adaptant à tous les marchés.

UNE DÉPENDANCE INDUSTRIELLE QUE L'EUROPE NE PEUT PLUS IGNORER

C'est là qu'intervient le second angle mort du discours protectionniste. Le marché européen ne peut pas s'en séparer de l'industrie chinoise, même s'il le voulait. Non par faiblesse politique, mais par réalité industrielle. Aujourd'hui, la Chine produit des intrants, des composants et des précurseurs qui entrent directement dans l'industrie européenne et qui ne peuvent plus être fabriqués en Europe. Faute de bases industrielles spécialisées, démantelées ou jamais construites. Prenez une voiture électrique allemande : ses batteries, ses aimants permanents, ses semi-conducteurs de puissance, ses terres rares raffinées viennent à plus de 80% de Chine. Prenez l'industrie pharmaceutique française : ses principes actifs viennent de Chine. Prenez les éoliennes danoises : leur acier spécial et leurs générateurs dépendent de la chaîne d'approvisionnement chinoise. Contrairement à l'Europe qui s'est désindustrialisée en se spécialisant dans l'assemblage final et les services, la Chine a beaucoup progressé sur le volet des industries intermédiaires, les plus difficiles à reconstruire. Refaire



une usine de raffinage de gallium ou de lithium prend dix ans et des milliards d'euros. Dans ce contexte, développer des mécanismes pour bloquer le produit chinois d'entrer en Europe, c'est donc punir l'Europe et les Européens eux-mêmes. Taxer à 35% une voiture électrique chinoise, c'est aussi taxer le consommateur européen qui n'a pas les moyens d'acheter une voiture électrique européenne à 45 000 euros. Bloquer les panneaux solaires chinois, c'est ralentir la transition énergétique européenne, puisque l'Europe ne produit plus que 3% de ses panneaux.

LE PARI GAGNANT-GAGNANT AVEC L'AFRIQUE ET L'ALGÉRIE

Face à la dépendance chinoise, l'Europe n'a pas besoin de chercher très loin sa planche de salut. Elle peut compter sur ses partenaires naturels de la rive sud de la Méditerranée, et particulièrement sur l'Algérie. Mais à une condition fondamentale : partir sur une base gagnant-gagnant, et non sur le vieux schéma de fournisseur-client. L'Europe apporte ce qui manque à l'Algérie : le transfert de technologie, l'investissement productif et le partage du savoir-faire industriel. L'Algérie apporte ce qui manque cruellement à l'Europe : les richesses naturelles – gaz, min-

erais, terres rares, phosphate, solaire – le foncier industriel disponible et bon marché, une énergie compétitive pour décarboner les industries, et surtout, une jeunesse qui veut et qui peut travailler.

Plus de 60% de la population algérienne ont moins de 30 ans, formées, connectées et en quête d'opportunités. Au lieu de la voir comme un risque migratoire, l'Europe doit la voir comme une réserve de productivité.

Construire des usines de batteries à Oran, des chaînes de raffinage de métaux critiques à Béchar, des usines de composants électroniques à Sétif, ce n'est pas délocaliser, c'est colocaliser. C'est créer une chaîne de valeur euro-méditerranéenne capable de faire face à la Chine, sans se punir elle-même. C'est le seul chemin crédible vers l'autonomie stratégique européenne.

La vraie bataille commerciale ne se gagnera pas en érigeant des murs douaniers, mais en retrouvant ce que la Chine a compris avant l'Europe : la puissance industrielle du XXIe siècle ne se mesure pas en barrières, mais en capacité à créer des interdépendances où l'on est indispensable. Pour l'instant, c'est la Chine qui est devenue indispensable à l'Europe, et non l'inverse.

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

À l'heure de la mondialisation et de l'économie de la connaissance, la langue n'est plus seulement un outil culturel ou identitaire. Elle est devenue une infrastructure économique à part entière, un moyen de communication, de progression, d'échange d'expertises, de technologie et de savoir. C'est tout le sens de la Journée internationale de la traduction, célébrée chaque 30 septembre. En mettant à l'honneur les traducteurs, interprètes et terminologues, les Nations unies ne célèbrent pas seulement une profession, elles rappellent une vérité fondamentale : sans langue, il n'y a ni commerce, ni coopération, ni développement. Et c'est dans cette optique qu'il faut comprendre l'enjeu de l'enseignement des langues étrangères à nos enfants. Enseigner l'anglais, le chinois, l'allemand ou l'espagnol à nos enfants n'est en aucun cas une négligence envers notre langue maternelle. C'est au contraire un moyen puissant pour développer les compétences et acquérir le savoir technologique. C'est ajouter une fenêtre sur le monde sans fermer la porte de la maison. Dans l'économie d'aujourd'hui, 75% des connaissances scientifiques et techniques mondiales sont produites en anglais. Les brevets de pointe, les modes d'emploi des machines-outils les plus sophistiquées, les codes sources des logiciels d'intelligence artificielle, les protocoles médi-

L'apprentissage des langues : un investissement stratégique pour le développement économique

caux les plus avancés sont d'abord rédigés en langues étrangères. Un ingénieur algérien qui ne maîtrise pas l'anglais technique est coupé de 80% de la documentation de son propre domaine. Un agriculteur qui ne comprend pas une notice en allemand ne peut pas réparer son tracteur. Un start-upper qui ne parle pas anglais ne peut pas pitcher son projet devant un investisseur à Londres. L'ONU l'a bien compris. L'Organisation, qui compte six langues officielles – l'arabe, le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol – est l'un des plus grands employeurs mondiaux de spécialistes des langues. Comme le rappelle sa résolution 71/288 du 24 mai 2017 instituant la Journée de la traduction, la traduction professionnelle est essentielle à la transmission claire et précise des messages entre différentes langues. Elle facilite les échanges dans le discours public international et favorise la compréhension entre les peuples. Ce qui est vrai pour la diplomatie l'est encore plus pour l'économie. Un contrat mal traduit, c'est un marché perdu ou un contentieux coûteux. Une négociation sans interprète qualifié, c'est un partenariat qui échoue. C'est pour cela que les Nations unies mobilisent plusieurs centaines de traducteurs, interprètes, éditeurs et terminologues à New York, Genève,

Vienne et Nairobi. Le multilinguisme n'est pas une menace pour notre langue maternelle, bien au contraire. Les études en neurosciences le prouvent : apprendre une deuxième ou une troisième langue renforce les capacités cognitives, améliore la mémoire, développe l'esprit critique et la créativité. L'enfant bilingue n'est pas à moitié compétent dans deux langues, il est deux fois plus compétent pour apprendre. Pour un pays comme l'Algérie, qui ambitionne de devenir un pôle industriel, de diversifier son économie et d'exporter hors hydrocarbures, le multilinguisme est un avantage comparatif décisif. Comment attirer un investisseur chinois si personne ne parle sa langue ? Comment exporter des dattes vers l'Europe du Nord si nos exportateurs ne maîtrisent pas l'anglais commercial ? Comment former nos médecins aux dernières techniques de chirurgie si les publications sont en anglais ? Saint Jérôme, moine et érudit mort le 30 septembre 420 et considéré comme le saint patron des traducteurs, l'avait compris il y a 16 siècles : traduire la Bible du grec et de l'hébreu vers le latin, c'était rendre le savoir accessible. Aujourd'hui, traduire et apprendre les langues, c'est rendre la technologie accessible. L'apprentissage des langues doit donc

être pensé comme une politique économique. D'abord à l'école, en introduisant l'anglais dès le primaire de manière vivante, orientée vers la science et la technologie, et non comme une matière littéraire de plus. Ensuite dans la formation professionnelle, en créant des filières « langue + métier » : anglais pour le tourisme, allemand pour la mécanique, chinois pour le commerce international, coréen pour l'électronique. Enfin, en valorisant le métier de traducteur et d'interprète, qui n'est pas un simple passeur de mots, mais un passeur de sens, de contrats et d'innovation. Comme le soulignent les Nations unies, le travail des interprètes nécessite une connaissance approfondie des affaires internationales et une capacité à s'adapter aux contextes culturels. C'est une expertise hautement stratégique. En conclusion, célébrer la traduction le 30 septembre, c'est célébrer le pont. L'Algérie a besoin de ponts solides vers l'économie mondiale. Nos langues arabe et tamazight resteront le socle, notre identité, notre âme. Mais les langues étrangères seront les ailes. Et pour se développer, un pays a besoin des deux : de racines profondes et d'ailes larges pour aller chercher le savoir là où il se trouve.

B. KH.